Niveau(x) d'enseignement : 9 Numéro EDUQ : 9970321
Centre d'intérêt : 910

Trépanier, Chantal

Description d'un processus d'évaluation appliqué au secteur de l'éducation des adultes / par Chantal Trépanier. -- [Trois-Rivières?] C. Trépanier, 1989
viii, 131 f. ; 28 cm

"Rapport de recherche présenté à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Maîtrise en éducation, administration scolaire"
Bibliogr. : f. 130-131

Vedette(s)-secondaire(s) : Université du Québec à Trois-Rivières. Programme de maîtrise en éducation. Administration scolaire

Descripteur(s) : Education des adultes * Evaluation de programmes * Questionnaire * Qualité de l'éducation

Ce rapport de recherche correspond à la présentation et à la description d'un mandat d'évaluation de la Direction générale de l'éducation des adultes concernant l'ensemble de ses productions pédagogiques regroupées par deux documents fondamentaux : l'**Annuaire des programmes d'études 1986-87** et le **Répertoire 1986-87 du matériel pédagogique**. Plus précisément, la DGEA voulait savoir comment la forme et le contenu de ces documents peuvent contribuer à lui fournir les informations nécessaires à l'évaluation de la qualité de l'ensemble de la formation qu'elle dispense au Québec. Pour ce faire, on a mesuré par un questionnaire la perception des utilisateurs (commissions scolaires) à l'égard de la conception physique du "Répertoire" et de l'"Annuaire" et, d'autre part, on a recueilli un ensemble de données qualitatives pertinentes en vue de l'amélioration de ces deux documents tant du point de vue de la forme que du contenu. Ainsi, par le type de questions posées, les commissions scolaires ont été amenées à se prononcer sur la pertinence du contenu de l'ensemble des 5,800 productions pédagogiques qui caractérisent les programmes d'éducation des adultes.

Type de document

907032

Université du Québec

DESCRIPTION D'UN PROCESSUS D'ÉVALUATION APPLIQUÉ AU SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

PAR

CHANTAL TRÉPANIER

Maîtrise en Éducation
(Administration scolaire)

Rapport de recherche
présenté à

L'Université du Québec
à Trois-Rivières

Décembre 1989

AVERTISSEMENT

Veuillez prendre note qu'à la suite de modifications apportées suite à l'impression de ce rapport la pagination de la conclusion se lit désormais comme suit: pages 88, 89, 89a, 89b et 89c.

REMERCIEMENTS

La direction de cette thèse ayant été assumée par le Docteur Gérald Jomphe, Directeur du comité des études avancées en éducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, il m'apparaît important de lui témoigner ici, au terme de cette recherche, toute ma gratitude pour le support constant et les judicieux conseils qu'il a toujours su manifestés à mon égard.

Aux commissions scolaires et à leurs représentants qui ont accepté de participer à la collecte de données relatives à ce projet, sincères remerciements.

Enfin, une appréciation toute spéciale s'adresse à tous les amis et parents pour leur belle solidarité et leur appui à la réalisation de cette thèse.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS ii

TABLE DES MATIERES iii

LISTE DES TABLEAUX iv

LISTE DES ANNEXES v

AVANT-PROPOS vi

INTRODUCTION vii

CHAPITRE 1: PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE 1

1.1. Situation du problème 1
1.2. Identification du problème 9

CHAPITRE 2: PRÉSENTATION DES DOCUMENTS À ÉVALUER 11

2.1. L'Annuaire des programmes d'études 12
2.1.1. Terminologie de l'Annuaire 14
2.1.2. Aspect physique du document Annuaire 17
2.2. Le Répertoire du matériel pédagogique 21
2.2.1. Terminologie du Répertoire 21
2.2.2. Aspect physique du document Répertoire 25

CHAPITRE 3: MÉTHODOLOGIE 28

3.1. L'instrument 29
3.2. L'échantillonnage 49
3.3. Administration du questionnaire 51

CHAPITRE 4: PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 55

4.1. Perception des commissions scolaires quant à l'aspect physique des nouveaux Répertoire et Annuaire de la DGEA 60
4.2. Productions locales réalisées par les commissions scolaires qu'on souhaite voir inscrites dans le Répertoire et l'Annuaire 65
4.3. Modifications faites et suggérées par les commissions scolaires quant aux programmes et cours de la DGEA 74

CONCLUSION 88

BIBLIOGRAPHIE 130

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1
Page-type A : Annuaire des programmes d'études 1986-87 18

Tableau 2
Page-type B : Annuaire des programmes d'études 1986-87 19

Tableau 3
Page-type : Répertoire 1986-87 du matériel pédagogique 26

Tableau 4
Liste des commissions scolaires ayant répondu au questionnaire d'évaluation du Répertoire et de l'Annuaire 1986-87 de la DGEA 54

Tableau 5
Perception des commissions scolaires quant à la qualité des nouvelles versions du Répertoire et de l'Annuaire 62

Tableau 6
Améliorations que les commissions scolaires souhaitent voir apportées quant à l'aspect physique du Répertoire et de l'Annuaire 64

Tableau 7
Réaménagements locaux des plans de formation 67

Tableau 8
Productions pédagogiques élaborées localement par les commissions scolaires 69

Tableau 9
Programmes ou cours retranchés de l'horaire par les commissions scolaires 76

Tableau 10
Données d'appréciation des commissions scolaires en regard des productions de la DGEA destinées à la formation professionnelle 83

Tableau 11
Données d'appréciation des commissions scolaires en regard des productions de la DGEA destinées à la formation professionnelle (hors plan de formation) 85

Tableau 12
Données d'appréciation des commissions scolaires en regard des productions de la DGEA destinées à la formation générale 87

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1
Les instruments d'évaluation
Versions française et anglaise 90

Annexe 2
Lettre de présentation du questionnaire d'évaluation 121

Annexe 3
Directives accompagnant le questionnaire d'évaluation
Versions française et anglaise 123

Annexe 4
Lettre de rappel 128

AVANT-PROPOS

Le présent rapport de recherche correspond à la présentation et à la description d'un mandat d'évaluation confié par la Direction générale de l'éducation des adultes à l'auteure de cette étude, en collaboration avec son directeur de recherche.

Ce mandat d'évaluation accordé en 1986 a donné lieu à la rédaction et à la parution d'un document officiel appartenant à la Direction générale de l'éducation des adultes, soit le **RAPPORT D'ÉVALUATION DU RÉPERTOIRE 1986-87 DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET DE L'ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 1986-87**.

Les données qui ont permis la rédaction de ce présent rapport de recherche s'inspirent largement de ce document officiel. Compte tenu du volume impressionnant des informations contenues dans ce document, et afin de ne pas alourdir inutilement la présentation de ce rapport, nous invitons le lecteur à se référer au document officiel pré-cité pour avoir accès à la totalité de ces informations.

INTRODUCTION

Générées initialement par une volonté gouvernementale d'investissement au niveau d'une recherche de la qualité en éducation, plusieurs avenues furent explorées par les divers paliers du système d'éducation. Selon leur propre définition et leur mode de fonctionnement, ces derniers ont dû envisager différentes stratégies ou moyens leur permettant d'avoir accès aux informations susceptibles de concourir à l'amélioration de la qualité de leur propre secteur.

Pour le secteur de l'éducation des adultes comme pour celui de l'enseignement régulier, l'évaluation devait s'avérer être un moyen dont le potentiel correspondait aux attentes alors créées.

Tel étant le contexte à l'intérieur duquel se situe la présente recherche, il nous est apparu intéressant de consacrer un premier chapitre à la description de cette problématique en général, et plus particulièrement à celle du secteur de l'éducation des adultes, laquelle problématique supporte le processus d'évaluation décrit dans ce rapport.

Cette description du contexte particulier au secteur de l'éducation des adultes nous ayant aussi permis d'identifier l'orientation prise par ce secteur en terme de priorités au niveau du processus d'évaluation privilégié (en l'occurence par la décision de débuter cette opération par l'évaluation des documents supportant l'ensemble de la formation dispensée au Québec par ce secteur), le deuxième chapitre de ce rapport se résume essentiellement à la présentation de ces dits documents, soit: le **RÉPERTOIRE DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET L'ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES**.

Le troisième et le quatrième chapitre de ce rapport concernent quant à eux, le processus d'évaluation proprement dit. L'instrument d'évaluation développé à cet effet sera présenté au chapitre 3, de même que les étapes qui ont jalonné sa conception. Quant au chapitre 4, il correspond essentiellement à la présentation des résultats obtenus par le biais de cette recherche.

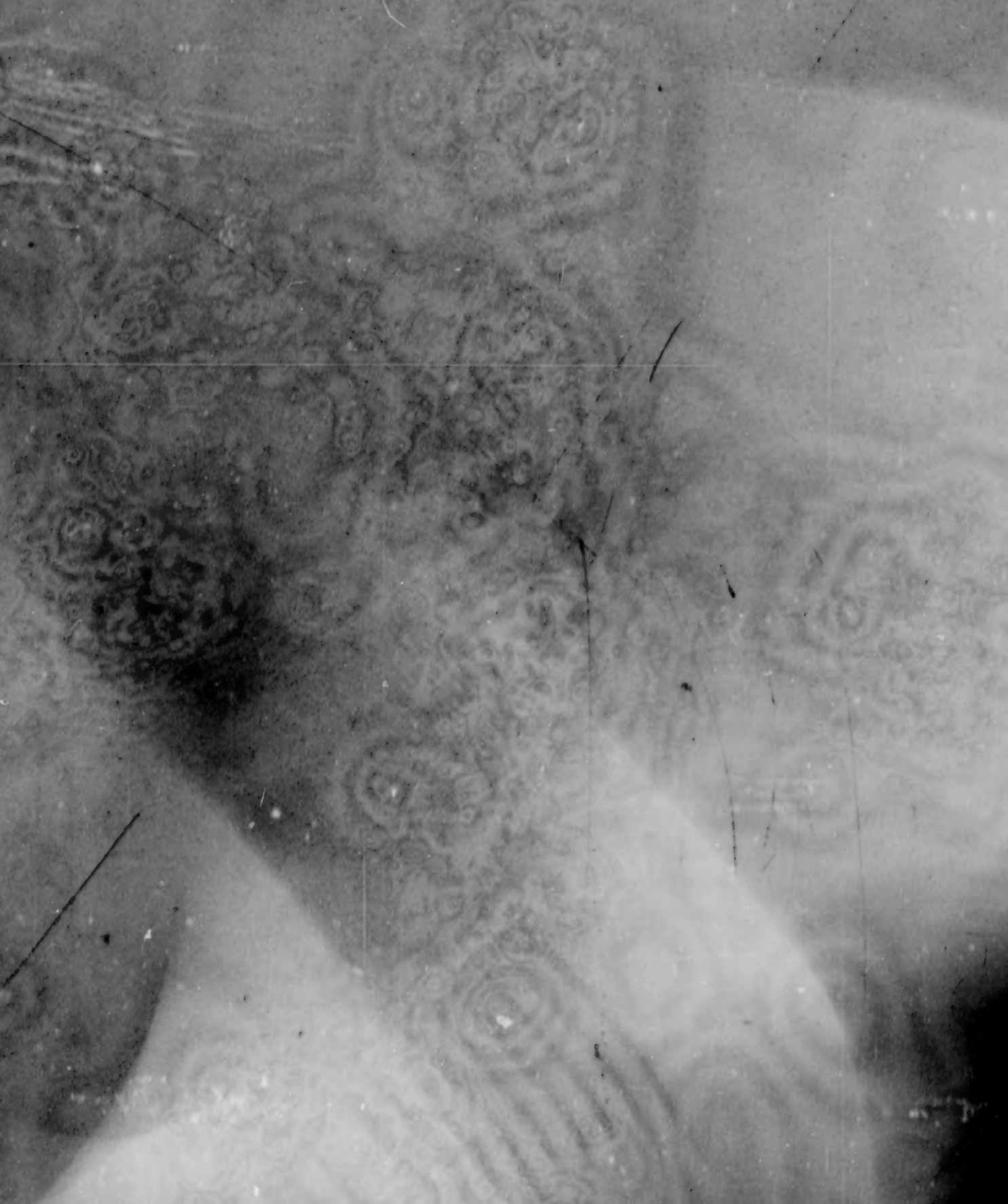

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

1.1. SITUATION DU PROBLEME

Qu'on veuille le reconnaître ou non, le système d'éducation québecois actuel est en pleine mutation; mutation se traduisant par la recherche d'une qualité que l'on considérait, sans doute depuis trop longtemps, comme évidente. Dans l'optique de ce questionnement et de cette recherche, le système scolaire s'est vu dans l'obligation de définir la notion même de qualité en enseignement et d'en déterminer les facteurs d'influence. Cette tâche aura nécessité plusieurs années, ne serait-ce que pour permettre aux divers intervenants de s'entendre sur les paramètres associables à la qualité de l'enseignement et sur leurs importances respectives.

A l'échelle nationale, ce questionnement s'intéressait d'abord à une recherche de la qualité au niveau de l'enseignement régulier. Divers rapports d'organismes auxiliaires (provenant d'autres ministères), de nombreuses déclarations officielles (Conférences Québec-commissions-scolaires, 1977; etc...), des mémoires et des colloques (Rapport du Ministère

de l'Éducation, 1970-71; Livre vert, 1977; etc...) avaient en effet contribué à mettre en lumière les carences diagnostiquées à ce niveau. La publication de l'énoncé politique et du plan d'action "L'École Québecoise" en 1979, avait mobilisé les ressources du système scolaire pour la mise en oeuvre des moyens d'action retenus par le gouvernement afin d'améliorer le fonctionnement de l'école et la qualité de la formation. C'est en effet sous le signe d'une préoccupation renouvelée de la qualité, que s'est ouverte la décennie des années 80.

Si la première moitié de cette décennie a conduit le Ministère de l'Éducation à adopter de nouveaux régimes pédagogiques au primaire et au secondaire, elle avait aussi amené ce dernier à définir de nouvelles orientations pédagogiques et à appliquer de nouveaux programmes d'enseignement. Le dépôt du livre blanc, intitulé "L'École québécoise: une école communautaire et responsable", de même que celui du projet de la loi 40 sur la restructuration scolaire, conduisent le MEQ à s'interroger et à poser un oeil critique sur la nature de sa mission. "C'est au niveau du système lui-même, et non au niveau et à la place des organismes constitués, qu'il doit exercer ses responsabilités d'orientation, de développement, de coordination et d'évaluation dans les domaines de la pédagogie, des ressources humaines, matérielles et financières et de l'information" (Rapport annuel MEQ, 1983-84, p.11).

La seconde partie de la décennie 80, quant à elle, s'ouvre sur le maintien de la recherche de la qualité de l'éducation. Au niveau de l'enseignement régulier primaire et secondaire, on assiste par exemple à la mise en oeuvre d'un plan d'action en formation professionnelle, de mesures d'amélioration des apprentissages et à l'instauration d'une quantité d'autres mesures destinées à améliorer la qualité de l'enseignement au Québec. Le Ministère de l'Éducation inclut donc à sa stratégie de développement différents moyens lui permettant d'interroger la réalité qualitative de l'enseignement régulier au Québec.

Parallèlement à ces démarches, se développait au Québec une partie du système d'éducation, soit celle du secteur de l'éducation des adultes. Secteur jusqu'à il y a quelques années considéré comme auxiliaire et complémentaire à l'infrastructure de l'enseignement régulier, l'éducation des adultes sortait de l'ombre pour devenir à son tour une infrastructure. De cent quarante-quatre mille (144 000) inscriptions-matières enregistrées pour l'année scolaire 1965-66, ce nombre devait passer à deux cent quatre-vingt-quatorze mille (294 000) en 67-68 et à quatre cent neuf mille trois cent quarante (409 340) pour l'année 80-81. Divers facteurs auront contribué à l'expansion de ce secteur: qu'on pense par exemple à la diversité des programmes fédéraux et provinciaux offerts pour encourager le retour aux études de milliers de citoyens sans emploi (Programme de perfectionnement

de la main d'oeuvre, Programme de rattrapage scolaire, Programme d'insertion à la vie communautaire, Programme d'alphabétisation, etc...), au retour de la femme sur le marché du travail impliquant souvent pour elle la nécessité de parfaire sa formation académique, à la diversification et à la superspécialisation du marché du travail, etc... Autant de facteurs qui, amalgamés à de nombreux autres, auront favorisé directement ou indirectement la scolarisation de l'adulte au Québec.

A l'instar de l'enseignement régulier primaire et secondaire, le secteur de l'Education des adultes a vu son développement jalonné de rapports et de projets destinés à définir son orientation et ses priorités. L'opération DEPART, en 67-68, fut une vaste entreprise visant à inventorier les ressources et les besoins du Québec dans le domaine de l'éducation des adultes et du recyclage professionnel. Un peu plus tard, le projet SESAME venait proposer de nouvelles techniques pédagogiques adaptées à l'enseignement des adultes. Enfin, publié en 1984 par le gouvernement du Québec, le rapport de la commission Jean, "Enoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes", venait préciser certaines orientations et instaurer de nouveaux services.

Par le biais de la reconnaissance de son importance actuelle, conjuguée à l'obligation morale d'adhérer à un mouvement national de recherche de la qualité en enseignement, le secteur de l'éducation des adultes s'est vu dans l'obligation de faire sienne cette même préoccupation. Il devait à son tour s'interroger sur la qualité de sa formation et sur tous les paramètres susceptibles de l'influencer. " De façon générale, on reconnait que toute organisation doit procéder à une évaluation de ses actions et activités. Que l'organisation soit impliquée dans la production de biens ou la prestation de services, l'évaluation doit permettre de vérifier le degré d'atteinte de ses objectifs et diagnostiquer les problèmes affectant sa structure et son fonctionnement. " (Adam et Jomphe, 1984, p.391).

C'est ainsi que le Ministère de l'éducation du Québec juge "indispensables" (MEQ, 1979, p.96) les indications fournies par une évaluation des dimensions importantes du milieu scolaire, parce que celles-ci lui permettent de porter un jugement sur les actions et activités mises en place pour atteindre les objectifs des divers sous-systèmes qu'il a créés.

Pour le MEQ, cette préoccupation d'évaluer les différents aspects de l'organisation scolaire prend la forme de publications destinées à déterminer des politiques et des modèles d'évaluation. Nous pensons entre autres au document faisant état de la "Description d'un modèle d'évaluation des

programmes d'activités en éducation et projet d'expérimentation de ce modèle (MEQ, 1979), ainsi qu'à celui où il est décrit un "Cadre général et perspective de développement de l'évaluation dans le système éducatif" (MEQ, 1983). Ces documents précisent qu'à partir du moment où l'on a dû procéder à des coupures budgétaires, les divers responsables se sont vus forcés d'évaluer ces dimensions importantes pour s'assurer, malgré la réduction des ressources, de la qualité de l'enseignement.

Simultanément à cette volonté gouvernementale de procéder à l'évaluation du système scolaire en rapport avec la qualité de l'enseignement en regard des ressources disponibles, des auteurs tels que Marc-André Nadeau expliquait la nécessité de cette opération par trois grands facteurs. Selon lui (Marc-André Nadeau, 1981, p.7), l'évaluation est nécessaire si on veut connaître et apprécier d'abord, la rentabilité des investissements scolaires, ensuite l'adéquation entre les programmes et les besoins des étudiants et de la société et enfin, dans un troisième temps, l'évaluation permet d'alimenter le processus de prise de décision.

A l'instar de ce dernier, Claude Paquette (1984, p.11) convient de l'importance d'évaluer lorsqu'il s'agit d'apprécier la relation entre les politiques d'évaluation et d'intervention, les programmes d'études et les besoins des usagers, et ce à quelque niveau que ce soit.

En définitive, qu'il s'agisse du Ministère de l'éducation du Québec ou des spécialistes qui ont écrit sur l'évaluation en éducation, tous s'accordent pour en reconnaître l'importance. Pour le secteur de l'enseignement régulier et pour celui de l'éducation des adultes, pour des raisons à la fois similaires et différentes, l'évaluation devient donc l'option à privilégier dans un contexte de recherche de la qualité en enseignement.

Toutefois, quoique cette reconnaissance du bien fondé de l'évaluation soit acceptée par l'ensemble, il n'en demeure pas moins que peu d'efforts sont réellement investis au niveau de cette activité. Selon André Ouellet (1979, p.271), "ces difficultés relèvent en partie du fait que les éducateurs confondent les processus de la mesure, de la recherche et de l'évaluation et leurs connaissances du processus décisionnel sont limitées. De plus, ajoutons à cette difficulté, la rareté des personnes ressources dans le domaine de l'évaluation."

Semblablement, Stufflebeam (1974, p.5 à 9) identifie un certain nombre de paramètres qui peuvent justifier la passivité qui prévaut actuellement en regard à la décision d'évaluer. Parmi ces facteurs, citons les plus pertinents: l'évitement, l'anxiété, l'immobilisme, l'absence de différences significatives, le mauvais conseil, le manque de lignes directrices et les éléments manquants.

Le Ministère de l'éducation du Québec (1981, p.3), tout comme ces deux spécialistes, reconnaît l'existence des difficultés à évaluer en milieu scolaire. Il décrit ces problèmes dans les termes suivants: lente diffusion de la documentation en évaluation, manque de rigueur scientifique (on évalue par intuition) et confusion en matière d'évaluation et de mesure.
La situation décrite par ces trois types de références nous permet de constater le manque de politiques et la rareté d'appareillages conceptuels et techniques en matière d'évaluation.

Le secteur de l'enseignement régulier tout comme celui de l'éducation des adultes, se retrouvent donc aux prises d'une part par la nécessité d'évaluer les paramètres susceptibles d'influencer la qualité de sa formation et d'autre part, par le manque de techniques et de ressources pour procéder à cette opération.

S'intéressant plus particulièrement au secteur de l'éducation des adultes, cette recherche vise à dresser le portrait de l'orientation prise par les dirigeants de ce secteur en 1986 et à présenter les étapes qui ont caractérisé la démarche privilégiée.

1.2. IDENTIFICATION DU PROBLEME

Conséquemment à la situation décrite antérieurement, nous ne sommes pas sans savoir que la Direction Générale de l'Education des Adultes est elle-même confrontée à l'évaluation de ses actions. Etant responsable de trois types de formations différentes (formations générale, professionnelle et populaire), la Direction Générale de l'Education des Adultes a dû voir se multiplier au cours des années les besoins des citoyens face à ces trois niveaux et assurer l'adéquation entre l'offre et la demande. Dans le contexte d'une société qui évolue rapidement, les besoins en terme de formation devaient bientôt imposer à la Direction Générale de l'Education des Adultes un rythme de production accéléré qui ne lui laissait guère le loisir d'évaluer là où elle en était rendue. Résultat de cette course effrénée: une somme impressionnante de productions pédagogiques regroupées de façon parcellaire dans des documents destinés à l'usage des commissions scolaires. On ne possédait, au début de 1985, aucun inventaire exhaustif faisant état de l'ensemble des productions pédagogiques de l'éducation des adultes.

Devant cette situation, la Direction de l'Education des Adultes entreprit de faire l'inventaire de l'ensemble des productions pédagogiques destinées à ses utilisateurs, lequel inventaire se concrétisa par la production de deux

documents fondamentaux, le premier étant **l'ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 1986-87**, l'autre le **RÉPERTOIRE 1986-87 DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**.

Mais comment concilier la production de ces deux documents et la pertinence de leur contenu. Voilà essentiellement le problème auquel est confronté la Direction générale de l'éducation des adultes. De façon plus précise, le problème pourrait se formuler de la façon suivante:

COMMENT LA FORME ET LE CONTENU DU NOUVEAU RÉPERTOIRE ET DE L'ANNUAIRE PEUVENT-ILS CONTRIBUER À FOURNIR À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES, LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À POSER UN OEIL CRITIQUE, EN REGARD D'UNE RECHERCHE DE LA QUALITÉ, SUR L'ENSEMBLE DE LA FORMATION QU'ELLE DISPENSE AU QUÉBEC?

CHAPITRE 2

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS A ÉVALUER

La direction générale de l'éducation des adultes possède un nombre impressionnant de productions pédagogiques dont les programmes d'études font partie. Ces documents sont destinés à l'usage des commissions scolaires du Québec qui les utilisent selon leur propre champ d'option et de compétence. Dans le but de proposer aux divers intervenants du secteur de l'éducation des adultes un outil de travail mieux adapté et plus efficace, la direction générale de l'éducation des adultes a répertorié en 1985 l'ensemble de ses productions en deux documents: le **RÉPERTOIRE DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE 1986-87** et l'**ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 1986-87**.

Parus en mai 1986, ces deux documents se veulent le reflet d'une préoccupation d'efficacité et de mise à jour, telle que définie au chapitre 1. La démarche d'évaluation entreprise parallèlement à cette parution s'inscrit dans cette même perspective.

Afin de bien saisir l'implication que prend la parution de ces deux documents dans le processus d'évaluation privilégié par la direction générale de l'éducation des adultes, il importe ici d'en préciser le contenu. Le chapitre 2 vise donc essentiellement à décrire la forme et le contenu du **RÉPERTOIRE DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE** et de l'**ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES**. Ces deux documents seront donc présentés sous les angles de leur terminologie et de leur aspect physique respectif.

2.1. L'ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 1986-87

Sous l'appellation d'**ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 1986-87** se trouvent regroupés l'ensemble des plans de formation et des cours, tant en formation professionnelle qu'en formation générale, produits depuis plusieurs années à la Direction générale de l'éducation des adultes et dans les services de l'éducation des adultes des commissions scolaires. Quelques trois cents (300) plans et plus de deux mille (2 000) cours en formation générale et professionnelle sont ainsi identifiés. Pour chacun des programmes, l'**Annuaire** présente un sommaire, une brève description de

son contenu ou de ses objectifs. Soulignons également que l'**Annuaire** s'utilise en complémentarité avec le document **RÉPERTOIRE DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE 1986-87**.

Présenté en deux tomes, l'**Annuaire** se divise globalement en trois parties. La première section est consacrée essentiellement aux plans de formation destinés à la clientèle autochtone. La deuxième partie présente les programmes ou cours de formation professionnelle regroupés par champs d'activité. Enfin, on retrouve les cours de formation générale en troisième partie. Bien que responsable d'un troisième type de formation appellé formation populaire et animation communautaire, les activités offertes à ce niveau ne font pas partie de cette première version de l'**Annuaire** déposée en 1986.

Même si tous les renseignements fournis à l'intérieur de l'**ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 1986-87** sont tous extraits des documents officiels du Ministère de l'éducation du Québec, la Direction générale de l'éducation des adultes reconnaît toutefois que l'évolution rapide et fréquente des programmes implique que certaines informations ne soient plus exactes au moment de la parution du document. Il s'agit d'une première initiative de regroupement de ces données et la Direction générale de

l'éducation des adultes précise que celles-ci devront être vérifiées auprès des responsables de centre de formation.

Afin de bien saisir le fonctionnement de cet ouvrage, il importe dans un premier temps d'en définir d'abord la terminologie utilisée.

2.1.1 Terminologie de l'ANNUAIRE

FORMATION PROFESSIONNELLE

Se dit de l'ensemble de la formation relative à l'acquisition d'une reconnaissance d'études destinées à fournir à l'étudiant les connaissances nécessaires à l'obtention d'un emploi sur le marché du travail ou à se perfectionner à l'intérieur d'un emploi qu'il détient déjà. Directement axée sur les besoins en terme de main d'oeuvre, cette formation répond souvent aux besoins de l'industrie et de l'entreprise, en ce qu'elle offre les qualifications ou le perfectionnement exigés par le secteur de l'emploi. Se retrouvent sous cette appellation, des plans de formation tels que Boucherie, Mécanique entretien, Administration et Commerce, pour n'en citer que quelques-uns.

FORMATION GÉNÉRALE

De vocation différente, la formation générale se charge de la formation académique de l'adulte. L'étudiant adulte peut souscrire à ce type de formation pour l'une des trois raisons suivantes. Reprendre ou compléter certains cours académiques lui permettant d'obtenir son certificat de fin d'études secondaires en vue de poursuivre au niveau collégial. Reprendre ou compléter des cours académiques de niveau secondaire qui lui sont exigés à l'intérieur d'un plan de formation professionnelle auquel il est déjà inscrit. Et enfin, avoir accès aux crédits qui lui sont exigés au moment de l'inscription à un plan de formation professionnelle en particulier.

Regroupées sous ce chapitre, nous retrouvons les matières telles que le Français, les Mathématiques et les Sciences.

PLAN DE FORMATION

En formation professionnelle, le plan de formation tel qu'on le retrouve dans l'**Annuaire**, permet à l'utilisateur d'avoir accès à toutes les informations pertinentes relatives à une formation en particulier. S'y retrouvent inscrites, outre le nom du plan de formation lui-même, les informations suivantes: les

codes de repérage, la référence monographique, dans certains cas les prérequis nécessaires, les objectifs généraux du programme, les titres des cours qui le définissent, leurs sigles et le nombre de crédits correspondants.

En ce qui a trait à la formation générale, le plan de formation correspond à une matière (exemple français, mathématiques, etc...).

CHAMP

On entend ici par Champ un ensemble de plans de formation regroupés à partir d'un dénominateur commun. Pour en faciliter le repérage, les plans de formation sont en effet associés à un champ en particulier auquel on attribue une lettre-code et un titre révélateur de son contenu. A l'intérieur du CHAMP "Alimentation et Hébergement", nous retrouvons par exemple, des plans de formation tels que Boucherie, Pâtisserie, etc... Le terme Champ est donc davantage utile et utilisé en fonction du repérage et de la gestion des documents.

2.1.2 Aspect physique du document ANNUAIRE

La terminologie utilisée à l'intérieur de l'**Annuaire** ayant été définie, il s'avère maintenant important d'en présenter l'organisation interne. Il nous apparaît intéressant et plus simple d'utiliser un exemple concret de repérage d'informations tel que l'utilisateur doit le faire dans sa pratique. Partons du postulat qu'il s'agit d'un besoin de formation en Pâtisserie.

La table des matières de l'**Annuaire** nous permet d'identifier dans le CHAMP A (Alimentation et Hébergement) le titre du plan de formation en Pâtisserie et nous réfère à la page correspondante. Le tableau 1 de la page suivante reproduit les informations que nous pouvons retrouver à la page 31 de l'**Annuaire** (texte original).

Ce même type de renseignements se retrouvent pour chacun des plans de formation appartenant à un même champ. Tous les cours figurant à l'intérieur du plan de formation sont ensuite repris individuellement, en fournissant un ensemble d'informations pertinentes à chacun d'eux. Pour reprendre notre exemple du plan de formation en Pâtisserie, et à partir de la liste des cours en faisant partie, il nous est possible d'obtenir dans les pages 19 et 20, les informations suivantes (tableau 2).

TABLEAU 1 : **PAGE-TYPE A : ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 1986-87**
page 31 document original

PLAN DE FORMATION : PATISSERIE

CODE CUISEP : 312-530 SA

PAGE DE LA MONOGRAPHIE : 4630

CODE CCDP : 8213-114

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME:

Permettre à l'élève d'acquérir les connaissances, la technologie et les habiletés requises pour exercer avec compétence le métier de pâtissier au niveau du seuil d'entrée. De plus, l'élève aura acquis les habiletés requises pour réaliser les différentes catégories de pâtes simples et commerciales et les appareils pour fins de remplissage et autres spécialités telles que les entremets, les produits de boulangerie, les pâtisseries d'hôtel, etc.

TITRE DES COURS	SIGLES	NOMBRE DE CRÉDITS
Initiation au métier de pâtissier (ière)	ABA 141	6
Pâtes, appareils et crèmes simples	ABB 141	8
Pâtes, appareils et crème de difficulté moyenne	ABB 142	8
Pâtisserie commerciale I	ABC 141	6
Pâtisserie commerciale II	ABC 152	6
Entremets de pâtisserie	ABD 151	6
Petite boulangerie	ABE 151	3
Pâtisserie d'hôtel	ABF 141	4
Produits de spécialités	ABG 141	5
Pâtisseries fines	ABH 151	4
Produits d'occasions spéciales	ABI 141	4

Tous ces cours sont cumulatifs pour un D.E.S.

TABLEAU 2 : **PAGE-TYPE B : ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 1986-87**
page 34 document original

TITRE DU COURS	:	Initiation au métier de pâtissier (ière)
SIGLE DU COURS	:	ABA 141
NOMBRE DE CRÉDITS	:	6
OBJECTIFS DU COURS	:	Décrire les aspects du métier de pâtissier Expliquer les règles d'hygiène et de sécurité Définir les terme du métier en pâtisserie Interpréter les recettes Décrire les matières premières, leur état et leur rôle Utiliser les instruments de mesure et de contrôle.
TITRE DU COURS	:	Pâtes, appareils et crèmes simples
SIGLE DU COURS	:	ABB 141
NOMBRE DE CRÉDITS	:	8
OBJECTIFS DU COURS	:	Réaliser les pâtes, les appareils et les crèmes simples.
TITRE DU COURS	:	Pâtes, appareils et crèmes de difficulté moyenne
SIGLE DU COURS	:	ABB 142
NOMBRE DE CRÉDITS	:	8
OBJECTIFS DU COURS	:	Réaliser les pâtes, les appareils et les crèmes de difficulté moyenne.
TITRE DU COURS	:	Pâtisserie commerciale I
SIGLE DU COURS	:	ABC 141
NOMBRE DE CRÉDITS	:	6
OBJECTIFS DU COURS	:	Réaliser des pâtisseries commerciales I.
TITRE DU COURS	:	Pâtisserie commerciale II
SIGLE DU COURS	:	ABC 152
NOMBRE DE CRÉDITS	:	6
OBJECTIFS DU COURS	:	Réaliser des pâtisseries commerciales II.

TABLEAU 2 : **PAGE-TYPE B : SUITE**
page 35 document original

TITRE DU COURS	:	Entremets de pâtisserie
SIGLE DU COURS	:	ABD 151
NOMBRE DE CRÉDITS	:	6
OBJECTIFS DU COURS	:	Réaliser des entremets en pâtisserie
TITRE DU COURS	:	Petite boulangerie
SIGLE DU COURS	:	ABE 151
NOMBRE DE CRÉDITS	:	3
OBJECTIFS DU COURS	:	Réaliser des produits de petite boulangerie.
TITRE DU COURS	:	Pâtisserie d'hôtel
SIGLE DU COURS	:	ABF 141
NOMBRE DE CRÉDITS	:	4
OBJECTIFS DU COURS	:	Réaliser des pâtisseries d'hôtel.
TITRE DU COURS	:	Produits de spécialité
SIGLE DU COURS	:	ABG 141
NOMBRE DE CRÉDITS	:	5
OBJECTIFS DU COURS	:	Réaliser des produits de spécialités.
TITRE DU COURS	:	Pâtisseries fines
SIGLE DU COURS	:	ABH 151
NOMBRE DE CRÉDITS	:	4
OBJECTIFS DU COURS	:	Réaliser des pâtisseries fines.
TITRE DU COURS	:	Produits d'occasions spéciales
SIGLE DU COURS	:	ABI 141
NOMBRE DE CRÉDITS	:	4
OBJECTIFS DU COURS	:	Réaliser des produits d'occasions spéciales.

2.2. RÉPERTOIRE DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE 1986-87

Se retrouvent fusionner dans ce nouveau **Répertoire**, les anciennes versions de ce même type de documents: celle des programmes et du matériel didactique et celle du matériel d'évaluation.

Le **RÉPERTOIRE DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE 1986-87** est un document où l'on retrouve les codes et les titres de toutes les productions pédagogiques accumulées au fil des années par l'Éducation des adultes. On y retrouve donc des documents relatifs aux programmes, au matériel d'apprentissage et à celui de l'évaluation. Environ cinq mille huit cents (5800) productions pédagogiques y sont répertoriées. A l'instar de l'**Annuaire**, le **Répertoire** ne concerne que la formation générale et professionnelle. Le matériel disponible aux fins de l'éducation populaire devant faire l'objet d'une publication distincte.

2.2.1 Terminologie du RÉPERTOIRE

L'**Annuaire** et le **Répertoire** ayant été élaborés sur la base d'une terminologie semblable, nous nous contenterons ici de définir les termes qui

se retrouvent plus particulièrement à l'intérieur du **Répertoire**, les termes communs ayant été définis au niveau de la terminologie de l'**Annuaire**.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le terme matériel pédagogique désigne ici une production habituellement écrite qui est relative soit à un programme d'études ou à un groupe de programmes d'études, soit au matériel d'apprentissage ou d'évaluation.

COURS

Représentant l'unité de base d'un champ, d'un plan de formation ou d'une matière, les cours sont déterminés en fonction des objectifs de ceux-ci.

PROGRAMMES

Tel qu'utilisé dans le nouveau **Répertoire**, le terme programme prend une connotation particulière. Il peut s'agir du programme d'un plan de formation ou d'une matière, ou du programme d'un cours.

Les divers documents qui se retrouvent sous l'appellation de programmes peuvent aussi prendre différentes allures. Ils peuvent porter soit sur une présentation du programme, soit sur les objectifs, c'est-à-dire le programme proprement dit ou encore sur les données pédagogiques. Certains documents programmes portent sur l'ensemble de ces documents.

MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE

Se trouvent regroupés sous cette appellation, tous les documents qui se rattachent au matériel prévu pour assurer les apprentissages. Le nouveau **Répertoire** distingue deux catégories de matériel: celui destiné à l'étudiant-adulte et celui du formateur ou de la formatrice.

En ce qui concerne le matériel d'apprentissage de l'étudiant, celui-ci peut porter sur la démarche et le processus à suivre, ou encore sur le contenu même. Quant au matériel d'apprentissage du formateur ou de la formatrice, il est également varié.

MATÉRIEL D'ÉVALUATION

Le matériel d'évaluation se définit par trois types de documents: le guide d'évaluation, le matériel d'évaluation en tant que tel et destiné à l'adulte, et le matériel pour les formateurs et formatrices.

En général, le guide d'évaluation fournit les grandes orientations de l'évaluation et précise le caractère sommatif de cette dernière en regard d'un cours ou d'un programme donné.

Le matériel d'évaluation de l'adulte est utilisé lors de la passation des tests de classement, des tests mesurant l'apprentissage et des tests d'acquis expérientiels (terme conforme à la terminologie utilisée par le Ministère de l'Éducation du Québec à l'intérieur des documents officiels).

En ce qui concerne le matériel destiné au formateur et à la formatrice, il fournit toute l'information pertinente en regard du classement, de l'évaluation des apprentissages ou des acquis expérientiels de l'étudiant-adulte. On retrouve, à l'intérieur de ce type de matériel, les clés de correction, les échelles de pondération, les critères de notation, etc...

2.2.2 Aspect physique du document RÉPERTOIRE

La présentation des données du **Répertoire** du matériel pédagogique suit fidèlement le même schéma du début à la fin. A partir d'une grille dont la terminologie est expliquée au début du document, il est possible d'y retracer l'ensemble des cinq mille huit cents (5 800) productions pédagogiques regroupées selon le type de formations auxquelles elles se rattachent (professionnelle ou générale).

En examinant de plus près une page-type du document **Répertoire** et en y puisant un exemple, il nous est possible d'y lire les informations suivantes (tableau 3, page 26).

TABLEAU 3 **PAGE-TYPE : REPERTOIRE 1986-87 DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**
page 293 et 294 document original

PLAN DE FORMATION OU MATIERE ET TITRE DE COURS	PROGRAMMES				MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE			MATÉRIEL D'ÉVALUATION		
	Présentation (a)	Objectifs (b)	Données pédago. (c)	Ensemble (a+b+c)	Adulte		Formateur Formatrice	Guide d'évaluation	Adulte	Formateur Formatrice
					Démarche	Contenu				
* PATISSERIE										
ABA-141 Initation au métier de pâtissier		38-5191	38-5192	38-5190				660 006 00		
ABB-141 Pâtes, appareils et crèmes simples			38-5193							
ABB-142 Pâtes, appareils et crèmes de difficulté moyenne			38-5194							
ABC-141 Pâtisserie commerciale I			38-5195							
ABC-152 Pâtisserie commerciale II			38-5195							
ABD-151 Entremets de pâtisserie			38-5196							
ABE-151 Petite boulangerie			38-5196							
ABF-141 Pâtisserie d'hôtel			38-5196							
ABG-141 Produits de spécialités			38-5196							
ABH-151 Pâtisseries fines			38-5196							
ABI-141 Produits d'occasions spéciales			38-5196							

Pour reprendre l'exemple évoqué au niveau de la présentation de l'**Annuaire**, nous retournons ici au CHAMP Alimentation et Hébergement, pour s'intéresser au Plan de formation en Pâtisserie. Se retrouvent listés sous cette rubrique, les onze cours faisant partie de cette formation. Le **Répertoire** permet de connaître pour le plan de formation en Pâtisserie ainsi que pour les cours qui le composent, sous les rubriques programmes, matériel d'apprentissage et d'évaluation, les documents existants. Il est ainsi possible de savoir que pour le cours Pâtisserie commerciale 1, un document identifié par un code, existe sur les données pédagogiques relatives au programme. Nous pouvons aussi constater qu'au moment de l'impression du **Répertoire**, aucun document n'existait ou n'était publié en ce qui a trait aux autres dimensions identifiées. Il en va de même pour tous les cours de ce plan de formation et, plus globalement pour l'ensemble des plans de formation générale et professionnelle répertoriés dans le **Répertoire**.

Ce second chapitre visait donc à présenter les assises nécessaires à la compréhension de la démarche d'évaluation enclenchée à la suite de la parution des documents **Annuaire** et **Répertoire**. Comme nous le verrons au niveau de la méthodologie, l'organisation des informations qui s'y retrouvent inspirera largement l'outil d'évaluation conçu pour répondre aux besoins des décideurs.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

L'approche évaluative choisie a été réalisée en réponse au double but tel que spécifié par le mandat de la Direction générale de l'éducation des adultes et tel qu'énoncé sous forme de question au chapitre 1. "**Comment la forme et le contenu du nouveau Répertoire et de l'Annuaire peuvent-ils contribuer à fournir à la Direction générale de l'éducation des adultes les informations nécessaires à poser un oeil critique, en regard d'une recherche de la qualité, sur l'ensemble de la formation qu'elle dispense au Québec?** "

Pour répondre à ce mandat il s'agissait d'une part, de mesurer la perception des utilisateurs (Commissions scolaires) à l'égard de la conception physique du **Répertoire** et de l'**Annuaire** de la Direction générale de l'éducation des adultes, et d'autre part à fournir aux instances concernées, les informations les plus pertinentes en vue d'améliorer tant la forme que le contenu des deux documents précités.

Décrivant la méthodologie respectée, le présent chapitre se compose des volets suivants: la description de l'instrument d'évaluation, l'échantillonnage et, enfin, l'administration de cet instrument.

3.1 L'INSTRUMENT

L'instrument d'évaluation développé repose essentiellement sur une conception d'évaluation qui doit permettre à des décideurs de posséder l'information la plus pertinente en vue de prendre des décisions sur l'objet en cause.

En ce sens et à partir de la question initiale déterminée par le mandat, l'instrument d'évaluation devait comporter un ensemble de questions susceptibles de circonscrire l'étendue des informations nécessaires à dresser le portrait sommaire de la réalité qualitative de la formation professionnelle et générale dispensée au Québec via l'ensemble des productions pédagogiques qui les constituaient.

Fort de ce mandat, l'auteure de la présente étude, sous les judicieux conseils de son directeur, a élaboré une première version de l'instrument d'évaluation, laquelle version fut discutée et validée auprès du responsable de ce projet à la Direction Générale de l'éducation des adultes, Monsieur André Beaudet.

Suite à cette première étape de validation, et en conformité avec les commentaires fournis par Monsieur Beaudet, des modifications furent apportées au questionnaire. Une fois révisée, cette deuxième version devait

ensuite être soumise à deux groupes de professionnels oeuvrant en éducation des adultes, lesquels groupes étaient représentatifs d'un échantillonnage que nous définiront plus loin au point 3.2. Les deux groupes ainsi formés, provenant des Commissions Scolaires Régionales de la Mauricie et des Vieilles Forges, devaient ainsi émettre leurs commentaires sur le questionnaire proposé. Ces commentaires furent consignés et permirent la rédaction définitive de l'instrument d'évaluation. Cette version était alors acheminée auprès du responsable du projet à la Direction Générale de l'éducation des adultes.

Cette opération d'évaluation s'adressant autant aux commissions scolaires francophones qu'anglophones du Québec, il fut décidé de procéder à la traduction anglaise de l'instrument. Cette dernière fut effectuée avec la collaboration de représentants du milieu scolaire anglophone et validée auprès de spécialistes en traduction de l'Université du Québec à Trois-Rivières (Département de traduction). Vous trouverez en annexe I, une copie des versions anglaise et française du questionnaire d'évaluation.

Dans sa version définitive et parce qu'il visait à interroger la qualité du nouveau Répertoire et Annuaire par rapport à la forme et au contenu de ces derniers, le questionnaire prenait prétexte pour se diviser en deux parties.

Dans l'optique d'une recherche de la qualité versus l'efficacité de la nouvelle présentation du **Répertoire** et de l'**Annuaire**, ce premier volet de la question initiale devait déterminer à lui seul un ensemble d'interrogations constituant la première partie du questionnaire d'évaluation.

La première partie du questionnaire porte sur la qualité physique et matérielle du nouveau **Répertoire** et du nouvel **Annuaire**. Il était demandé, dans un premier temps, aux directeurs des services de l'éducation des adultes, aux directeurs de centres de formation et aux conseillers pédagogiques d'apprécier, à partir d'une échelle appréciative, leur degré d'accord en regard des onze (11) énoncés suivants quant aux deux documents à évaluer:

Le format de ces documents est facile à manipuler.

La pagination de ces documents permet le repérage rapide de l'information.

Dans les premières pages, il est possible de retrouver des indications et des explications sur la structure de ces documents.

Les explications et indications présentées à propos de la structure de ces documents facilitent leur compréhension.

Tous les sigles et codes utilisés dans ces documents sont clairement définis.

La table des matières de ces documents utilise des caractères typpographiques facilitant le repérage de l'information.

La table des matières reflète parfaitement bien la structuration (appellation des tranches d'information, division, section, partie, etc...) du contenu de ces deux documents.

La table des matières de ces deux documents est structurée de façon telle qu'elle facilite, chez son utilisateur, le repérage des informations qui le concernent plus particulièrement.

Le modèle de grille du Répertoire des programmes, du matériel d'apprentissage et d'évaluation, permet à l'utilisateur d'identifier rapidement l'ensemble des informations qui le concernent en particulier.

L'Annuaire tel que présenté, permet à tout utilisateur d'accéder plus rapidement à l'information relative aux programmes, à la liste des cours ainsi qu'aux objectifs de ces derniers.

La conception physique de ces deux documents permet l'ajout de modifications.

Puis, dans un deuxième temps, on demandait aux mêmes personnes interrogées d'inscrire, à partir d'une échelle d'appréciation, leur niveau de satisfaction générale au regard de chacun des deux documents évalués.

En utilisant l'échelle:

5 (excellent)
4 (très bien)
3 (satisfaisant)
2 (faible)
1 (déficient)

Inscrire dans la case appropriée le numéro de l'échelle correspondant à votre degré de satisfaction générale relative à ces deux documents.

Enfin, selon le niveau de satisfaction exprimé, il leur fut suggéré d'indiquer les améliorations qu'ils souhaiteraient voir apporter à l'un ou l'autre de ces documents.

Advenant le cas où votre réponse à la question précédente se situe à 4, 3, 2, 1, indiquer ci-dessous des éléments d'amélioration que vous souhaiteriez voir apportés à ces documents.

La deuxième partie du questionnaire constituée de six (6) questions aborde l'angle d'une recherche d'informations apparentée à une première étape de déblayage au niveau du contenu des nouveaux **Répertoire** et **Annuaire**. Parce que l'évaluation systématique de toutes les productions

pédagogiques répertoriées s'avérait être une entreprise à la fois trop longue et trop coûteuse compte tenu des restrictions du moment, il s'est en effet avéré necessaire d'interroger le contenu des deux documents de façon à effectuer un premier geste de déblayage. C'est ainsi qu'après discussion, une entente est intervenue entre les consultants et la Direction générale de l'éducation des adultes en terme de priorité au niveau des informations à recueillir. On allait procéder à l'évaluation du contenu du **Répertoire** et de l'**Annuaire** à la lumière d'indicateurs significatifs pour les décideurs. L'information ainsi recueillie devant permettre à ces derniers d'identifier certaines carences ou besoins susceptibles d'orienter la Direction générale de l'éducation des adultes face à des actions ultérieures.

En s'intéressant au contenu même du **Répertoire** et de l'**Annuaire**, la deuxième partie du questionnaire interroge six (6) aspects de la qualité de l'ensemble de la formation générale et professionnelle dispensée par l'Education des adultes au Québec.

Afin de bien saisir le sens et l'importance de chacun de ces aspects présentés sous la forme de six (6) questions, il importe ici de leur accorder individuellement un moment d'explication et de justification.

La première question, à savoir:

> *Quelles sont pour les CINQ DERNIERES ANNÉES, les principales raisons qui ont motivé votre Commission Scolaire à RETRANCHER (abandonner définitivement) de son horaire des PROGRAMMES ou des COURS de la DGEA qu'elle offrait à sa clientèle adulte ?,*

visait essentiellement à fournir à la Direction générale de l'éducation des adultes un premier portrait de ce qu'il conviendrait d'éliminer au niveau de sa liste de programmes offerts. En invitant les commissions scolaires à préciser les raisons qui ont motivé ces retranchements, la Direction générale de l'éducation des adultes devait être ainsi en mesure d'entériner ces choix ou de prendre les décisions qui s'imposent. Il va de soi que la valeur des réponses obtenues sera considérée en fonction d'une constance remarquée par rapport à la même information. En d'autres mots, la Direction générale de l'éducation des adultes ne saurait envisager le retrait d'un programme à partir de la seule constatation d'une commission scolaire, puisque certaines causes parallèles peuvent expliquer cette décision locale. Par contre, si un ensemble de commissions scolaires affirment avoir retranché le même programme pour des raisons similaires, cette décision commune devra être considérée par la Direction générale de l'éducation des adultes.

Dans une autre optique, les raisons invoquées par les commissions scolaires pour le retranchement d'un programme ou d'un cours pourraient être révélatrices d'un réajustement à effectuer ou d'un besoin de développement et de mise à jour.

Afin de faciliter la compilation des données relatives à cette question, il était demandé aux répondants d'inscrire leurs réponses sur une fiche standard que vous trouverez à la page suivante en respectant les instructions qui suivent:

Identifier dans la colonne 1 de la fiche 1, les noms des programmes ou les numéros de sigles de cours de la DGEA que votre Commission Scolaire a retranchés de son horaire depuis les cinq dernières années.

Indiquer dans la colonne 2 de cette fiche, pour chacun des programmes ou des cours retranchés, la ou les raisons motivant cette décision.

FICHE 1 : **PROGRAMMES OU COURS RETRANCHÉS DE L'HORAIRE PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES**

PROGRAMME (S) ou SIGLE (S) DE COURS RETRANCHÉ (S) (1)	RAISONS (2)
Ex Formation d'entretien de garage	**Ex** Peu d'étudiants Programme non adapté, etc...
Ex MMA-1411	**Ex** Non adapté aux capacités des étudiants

Entrevue en terme d'ajout ou de retranchement, la deuxième question, à savoir:

> *Quels sont les types de RÉAMÉNAGEMENTS DE COURS que vous avez apportés à certains PLANS DE FORMATION de la DGEA et que vous souhaiteriez voir figurés dans le nouvel ANNUAIRE?,*

devait permettre à la Direction générale de l'éducation des adultes de connaître les divers réajustements effectués par les commissions scolaires à l'intérieur des plans de formation. Si la première question s'intéressait à ce même type de décision mais au niveau de la globalité d'un plan de formation, la présente question s'intéresse aux changements apportés de façon plus spécifique à l'intérieur de ceux-ci. Ajouts ou retranchements mineurs il va sans dire puisqu'un programme doit toujours respecter un certain contenu, mais intéressant en ce sens qu'ils peuvent correspondre à une recherche d'adéquation entre les besoins des élèves et les contenus offerts. Cette question s'inscrit donc naturellement dans la recherche d'un maximum d'informations possibles en regard de l'amélioration des services offerts. Afin de faciliter la compilation des données relatives à cette question, il était demandé aux répondants d'inscrire leurs réponses sur une fiche standard que vous trouverez à la page suivante, en respectant les instructions qui suivent:

FICHE 2 : **RÉAMÉNAGEMENTS LOCAUX DES PLANS DE FORMATION**

PLAN (S) DE FORMATION CONCERNÉ (S) (1)	RÉAMÉNAGEMENTS	
	COURS ÉLIMINÉS (2)	COURS AJOUTÉS (3)
Ex : Affutage d'outils de coupe	MMA-1411 MTH-152	MMA-144

Dans la colonne 1 de la fiche 2, identifier le ou les noms du ou des plans de formation à l'endroit duquel ou desquels vous avez apporté des réaménagements de cours.

Dans la colonne 2 de cette fiche, inscrire pour chaque plan de formation identifié, le ou les numéros de sigle de cours éliminés.

Dans la colonne 3, inscrire pour chaque plan de formation identifié, le ou les numéros de sigle de cours ajoutés.

Consciente de l'existence de matériel pédagogique élaboré régionalement dans le but de répondre à des besoins spécifiques et ponctuels, par le biais de la troisième question, la Direction générale de l'éducation des adultes demandait aux commissions scolaires de lui fournir plus d'informations quant aux outils développés chez eux. Ainsi, la troisième question, à savoir:

Quel est le MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE qui a été développé par votre Commission Scolaire, qui n'est pas répertorié par la DGEA, mais que vous souhaiteriez voir figuré dans le nouveau RÉPERTOIRE ?

permet d'identifier à quel type de matériel pédagogique s'apparentent ces productions locales et aussi à quel plan de formation elles se rattachent.

Mis en relation avec des carences qui pourraient être diagnostiquées par le biais d'autres questions du questionnaire, les réponses obtenues à cette question pourraient devenir particulièrement significatives.

Afin de faciliter la compilation des données relatives à cette question, il était demandé aux répondants d'inscrire leurs réponses sur une fiche standard que vous trouverez à la page suivante, en respectant les instructions qui suivent:

Dans la colonne 1 de la fiche 3, inscrire le nom des plans de formation pour lesquels des productions de matériel pédagogique ont été développées localement.

Dans la colonne 2 de cette fiche, identifier le ou les numéros du sigle de cours pour lequel un matériel programme a été élaboré localement.

Dans la colonne 3 de cette fiche, identifier le ou les numéros du sigle de cours pour lequel un matériel d'apprentissage a été produit localement.

FICHE 3 **PRODUCTIONS PÉDAGOGIQUES ÉLABORÉES LOCALEMENT PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES**

LISTE DES PLANS DE FORMATION (1)	LISTE DU MATÉRIEL PROGRAMME (2)	LISTE DU MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE (3)	LISTE DU MATÉRIEL D'ÉVALUATION (4)
Ex Affutage d'outils de coupe	MOF-151	MME-141 MME-142	MME-141

En partant du principe que les utilisateurs (commissions scolaires) sont les mieux placés pour identifier les carences se manifestant au niveau de l'ensemble des productions pédagogiques de la formation générale et professionnelle, les quatrième, cinquième et sixième questions, à savoir:

> *En ce qui a trait à la FORMATION PROFESSIONNELLE, quelles sont les productions de la DGEA qui devraient être mises à jour, élaborées ou abolies ?*
>
> *En ce qui a trait à la FORMATION PROFESSIONNELLE, quelles sont les productions de la DGEA relatives à des cours qui ne font partie d'aucun plan de formation, qui devraient être mises à jour, élaborées ou abolies ?*
>
> *En ce qui a trait à la FORMATION GÉNÉRALE, quelles sont les productions de la DGEA qui devraient être mises à jour, élaborées ou abolies ?*

visaient essentiellement à fournir à ces derniers une occasion de se prononcer à ce niveau. En leur demandant d'identifier les plans de formation à l'intérieur desquels devraient être effectués certains changements, la Direction générale de l'éducation des adultes pourra ainsi prendre appui sur

ces informations pour investir dans des actions ultérieures d'amélioration de la qualité de sa formation.

Non seulement ces questions permettent-elles d'identifier les plans de formation nécessitant un processus de révision mais elles demandent aussi au répondant de spécifier quel type de matériel pédagogique devrait être révisé et de quelle façon. S'agit-il des documents programmes, matériel d'apprentissage ou d'évaluation? Doit-on les mettre à jour, les élaborer purement et simplement puisqu'inexistant ou les abolir? Une mine d'informations pour un décideur déterminé à s'établir un plan d'action.

Afin de faciliter la compilation des données relatives à ces trois dernières questions de cette seconde partie du questionnaire, il était demandé aux répondants d'inscrire leurs réponses sur des fiches standards qui s'inspiraient du schéma de présentation des données du **Répertoire**. Les fiches 4, 5 et 6 que vous trouverez dans les pages suivantes, devaient être complétées en respectant les instructions suivantes:

> *Dans la colonne 1 des fiches 4, 5 et 6, inscrire la liste des plans de formation ou des matières de la DGEA pour lesquels des changements sont jugés nécessaires.*

Dans la colonne 2 de ces fiches, inscrire pour chaque plan de formation ou matière, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "programmes" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

Dans la colonne 3 de ces fiches, inscrire pour chaque plan de formation ou matière, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "matériel d'apprentissage" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

Dans la colonne 4 de ces fiches, inscrire pour chaque plan de formation ou matière, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "matériel d'évaluation" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

FICHE 4 **DONNÉES D'APPRÉCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN REGARD DES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. DESTINÉES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

(1) LISTE DES PLANS DE FORMATION	(2) Numéros des documents "PROGRAMME"			(3) Numéros des documents "MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE"			(4) Numéros des documents "MATÉRIEL D'ÉVALUATION"		
	METTRE A JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE A JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE A JOUR	ÉLABORER	ABOLIR
Ex Affûtage d'outils de coupe		X					754-017-03		

FICHE 5: **DONNÉES D'APPRÉCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN REGARD DES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. DESTINÉES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (HORS PLAN DE FORMATION)**

(1) LISTE DES COURS	(2) Numéros des documents "PROGRAMME"			(3) Numéros des documents "MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE"			(4) Numéros des documents "MATÉRIEL D'ÉVALUATION"		
	METTRE À JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE À JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE À JOUR	ÉLABORER	ABOLIR
Ex: Introduction à l'informatique CWL-141				38-5126					

FICHE 6: **DONNÉES D'APPRÉCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN REGARD DES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. DESTINÉES A LA FORMATION GÉNÉRALE**

(1) LISTE DES MATIERES	(2) Numéros des documents "PROGRAMME"			(3) Numéros des documents "MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE"			(4) Numéros des documents "MATÉRIEL D'ÉVALUATION"		
	METTRE A JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE A JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE A JOUR	ÉLABORER	ABOLIR
Ex: Français GFR-511					38-8032				40404507

3.2 ÉCHANTILLONNAGE

De par son mandat au niveau de la province de Québec, la Direction générale de l'éducation des adultes s'adresse à l'ensemble des soixante-dix-neuf (79) commissions scolaires régionales de langues française et anglaise réparties sur le territoire québecois. Soucieuse d'interroger la qualité de la formation professionnelle et générale à une échelle nationale, la Direction Générale de l'éducation des adultes devait s'adresser à la totalité de ces commissions scolaires, pour s'assurer de couvrir l'ensemble des plans de formation et de cours qu'elle dispense au Québec. Aucune commission scolaire n'étant responsable de la prestation de la totalité des programmes ou des cours offerts aux adultes, il s'avérait impossible de procéder à la sélection d'un échantillonnage de répondants plus restreint.

Toujours dans l'optique d'une préoccupation au niveau de la représentativité et de la qualité de l'information attendue par cette entreprise d'évaluation, et conformément à un principe qui associe la pertinence de l'information à la source de cette dernière, un échantillonnage interne de répondants devait être défini. A partir du portrait-type d'un service d'éducation des adultes, en terme de personnel affecté aux différentes tâches dans ce secteur, il fut

possible d'identifier des catégories de personnes susceptibles de fournir les informations les plus pertinentes en regard du projet d'évaluation.

Il fut ainsi décidé que l'information serait sollicitée auprès des intervenants suivants: le directeur ou la directrice du service d'éducation des adultes, le ou les directeur(s) ou directrice(s) de centre (oeuvrant habituellement au sein des écoles elles-mêmes), les conseillers(ères) pédagogiques dont la tâche s'articule autour de la formation professionnelle ou générale et enfin, les formateurs(trices) dont on attendait une collaboration qui pouvait être réclamée par les conseillers(ères) pédagogiques.

De par la nature de leur fonction même, chacun de ces intervenants n'entretient pas le même type de relation fonctionnelle avec les documents **Répertoire** et **Annuaire**. En tenant compte de ces différences, le type de collaboration attendue de chacun d'eux devait être orientée en ce sens. En relation avec les deux volets de la question initiale, interrogeant la qualité de la formation professionnelle et générale par le biais de l'appréciation de la forme et du contenu du nouveau **Répertoire** et du nouvel **Annuaire**, il fut possible d'identifier les champs de contribution de chacun des types d'intervenants. La totalité de ces derniers serait sollicitée quant à l'appréciation qualitative de la forme des deux documents, alors que seuls les professionnels concernés, en collaboration avec les formateurs, seraient

appelés à se prononcer sur le contenu de ces dits documents. Les professionnels étant seuls concernés, donc capables de se prononcer, par la somme des informations spécifiques contenues dans le **Répertoire** et l'**Annuaire**.

La définition de cet échantillonnage vise donc un double objectif. D'une part, s'assurer de la contribution de la totalité des services d'éducation de adultes des commissions scolaires régionales québecoises; d'autre part, s'assurer que la source d'information correspond à un indice significatif de pertinence.

3.3 ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

Parallèlement aux étapes qui ont jalonné la conception de l'instrument d'évaluation, la Direction générale de l'éducation des adultes faisait connaître à l'ensemble du réseau des commissions scolaires du Québec, sa volonté de procéder à l'évaluation des nouvelles versions du **Répertoire** et de l'**Annuaire** et ce, peu de temps après leur parution. En même temps qu'on annonçait aux commissions scolaires la réception prochaine de ces deux nouveaux documents de travail, la Direction générale de l'éducation

des adultes les préparait au processus d'évaluation qui allait suivre. Un communiqué leur était envoyé à cette fin, enjoignant les commissions scolaires à porter une attention particulière aux deux documents qui allaient bientôt paraître, puisque ceux-ci feraient l'objet d'un questionnement ultérieur.

Les commissions scolaires du Québec étaient donc préparées au processus d'évaluation enclenché lorsque les questionnaires furent expédiés sur l'ensemble du territoire. Durant la première semaine du mois de mai 1986, environ mille (1000) questionnaires furent envoyés par la poste aux directeurs et directrices des services d'éducation des adultes du Québec. Déterminé à partir de l'échantillonnage tel que défini au point 3.2 de ce chapitre et en fonction du nombre de commissions scolaires québecoises, la quantité de questionnaires fut en effet fixée à environ mille (1000). Une lettre de présentation était jointe à cet envoi, présentant l'origine et l'objectif de la démarche d'évaluation (annexe II) ainsi que les directives relatives à la gestion des questionnaires (annexe III).

Afin de favoriser le déroulement de cette entreprise d'évaluation, le 27 mai 1986, une lettre de rappel (annexe IV) était envoyée à chacun des directeurs et directrices des services d'éducation des adultes, leur rappelant la nécessité de faire parvenir les questionnaires dûment complétés.

Des soixante-dix-neuf (79) commissions scolaires régionales contactées dans le cadre de cette opération d'évaluation ayant pris fin le 15 août 1986, 53.2 % de celles-ci ont fait parvenir leurs données. Nous retrouvons au tableau 4 de la page suivante, les noms des commisions scolaires ayant répondu en totalité ou en partie au questionnaire soumis.

TABELAU 4 : LISTE DES COMMISSIONS SCOLAIRES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DU REPERTOIRE ET DE L'ANNUAIRE 1986-87 DE LA DGEA.

Commission des Écoles Catholiques de Verdun
Commission Scolaire des Iles
Commission Scolaire de Charlevoix
Commission Scolaire Régionale Pascal-Taché
Commission Scolaire Davignon
Commission Scolaire de l'Industrie
Commission Scolaire Régionale Le Gardeur
Commission Scolaire Régionale Bas St-Laurent
Commission Scolaire des Laurentides
Commission Scolaire Blainville/Deux-Montagnes
Commission Scolaire Régionale de Tilly
Commission Scolaire de Charlesbourg
Commission Scolaire Régionale de Yamaska
Commission Scolaire Régionale Honoré-Mercier
Commission Scolaire St-François
Commission Scolaire Eastern Township
Commission Scolaire Régionale South Shore
Commission des Écoles Protestantes de Montréal
Commission Scolaire Laurentian
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges
Commission Scolaire Lignery
Commission Scolaire de Victoriaville
Commission Scolaire Régionale de la Mauricie
Commission Scolaire Lakeshore/Baldwin Cartier
Commission Scolaire Régionale Chateauguay Valley
Commission Scolaire Long Sault
Commission Scolaire Vallée de la Matapédia
Commission Scolaire Régionale de Valleyfield
Commission Scolaire Régionale de la Gaspésie
Commission Scolaire St-Jérome
Commission Scolaire Régionale Provencher
Commission Scolaire de Sainte-Croix
Commission Scolaire Régionale de Tardivel
Commission Scolaire Jérome Le Royer
Commission Scolaire du Sault St-Louis
Commission Scolaire Chomedey-de-Laval
Commission Scolaire de Beauport
Commission des Ecoles Catholiques de Montréal
Commission Scolaire Régionale La Vérendrye
Commission Scolaire de Chicoutimi
Commission Scolaire Meilleure
Commission Scolaire de Chateauguay

CHAPITRE 4

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les chapitres précédents nous ont permis de mieux cerner l'objet d'évaluation ainsi que l'instrument développé à cet effet. Le chapitre 4 s'inscrit dans cette continuité puisqu'il traitera directement des résultats obtenus ainsi que de l'interprétation qu'il est posible d'en faire, compte tenu des particularités du mandat initial.

En référence à la question initiale qui s'articulait autour de deux facettes particulières de l'évaluation des documents **Répertoire** et **Annuaire**, soit la forme et le contenu, nous avons vu au chapitre 3 comment l'instrument avait ainsi pris prétexte pour se diviser en deux parties. La présentation des résultats s'inspire en partie de cette dichotomie. Les résultats de la première partie du questionnaire seront présentés en bloc, à l'intérieur du premier volet de ce chapitre. Quant aux résultats de la seconde partie du questionnaire, ils seront présentés sous deux volets différents, lesquels volets correspondent aux deux objectifs implicitement inclus dans cette section.

Toutefois et avant d'entreprendre la présentation systématique de ces résultats, il importe ici de se replacer dans la perspective du mandat d'évaluation tel qu'il se présentait initialement.

Les deux volets définissant l'orientation privilégiée à l'intérieur de l'entreprise d'évaluation telle que jugée nécessaire par la Direction générale de l'éducation des adultes afin de procéder à une première étape de "déblayage", impliquaient une cueillette d'informations qui se situait également à un double palier. L'information relative à la forme des documents **Répertoire** et **Annuaire**, et celle relative au contenu de ceux-ci.

En ce qui concerne le champ d'investigation relatif à la forme de ces deux documents correspondant à la première partie de l'instrument d'évaluation, cette cueillette de données allait permettre à l'auteure de cette étude de dresser le portrait de la réalité qualitative de la présentation de ces deux documents. Champ relativement restreint si l'on peut le qualifier ainsi, l'appréciation qualitative de la forme des documents pré-cités devait aussi permettre d'obtenir des réponses significatives face aux améliorations souhaitées par les commissions scolaires. La compilation de toutes ces données fournit une appréciation générale, à l'échelle nationale, de la forme des documents **Répertoire** et **Annuaire**. Aucune analyse n'était vraiment

nécessaire puisque les résultats parlent d'eux-mêmes. La première partie de ce chapitre (4.1) correspond à cette présentation de données.

Le deuxième volet couvert par cette opération d'évaluation doit être considéré quelque peu sous une autre perspective. Toujours en accord avec le mandat [illegible] cette opération devait permettre aux décideurs d'obtenir [illegible] la qualité de la formation en éducation des adultes. [illegible] des nouveaux **Répertoire** et **Annuaire**. S'apparentant à une "évaluation" de la perception des utilisateurs face aux cinq mille huit cents (5800) productions pédagogiques répertoriées, ce deuxième volet était exploité par le biais d'un ensemble de questions susceptibles de fournir des pistes d'améliorations possibles.

Contrairement au premier volet de la question initiale quant à la forme du **Répertoire** et de l'**Annuaire**, ce second volet allait nécessiter non seulement une compilation des données, mais aussi une analyse systématique de celles-ci. Dans le but de faciliter et de rendre opérationnelle cette analyse, l'auteure de cette étude a procédé à un regroupement de ces questions selon la nature des informations qu'elles étaient censées fournir aux décideurs. Deux sections ont ainsi été créées, l'une ayant trait aux informations relatives aux productions locales élaborées par les commissions scolaires (voir annexe I, questionnaire version française);

l'autre ayant trait aux modifications apportées ou jugées souhaitables par ces dernières (voir annexe I, questionnaire version française).

Cette analyse appartenait aux décideurs qui, s'appuyant sur les informations recueillies par l'entremise des questions élaborées et regroupées en fonction de leur signifiance respective et interreliable, se devaient de mettre en relation ces données avec l'ensemble des éléments inhérents au domaine de l'éducation des adultes. Des facteurs tels que les contraintes budgétaires, l'affectation des ressources, le contexte géographique et bien d'autres encore, devaient en effet faire partie intégrante de toute analyse appréciative des données recueillies dans la mesure où on la voulait significative et signifiante. Il n'était pas du ressort ni des compétences de l'auteure de cette étude de procéder à cette analyse.

Cette situation délimitait implicitement l'étendue et la limite de l'investigation possible au niveau du contenu des nouveaux **Répertoire** et **Annuaire**, dans le cadre de la présente recherche. C'est donc à la lumière de cette limite que devra être abordée la lecture des trois sections du chapitre 4, où sont présentés les résultats obtenus pour l'ensemble du questionnaire. Ces trois sections correspondent respectivement aux trois volets de données suivants:

4.1 Perception des commissions scolaires quant à la qualité des nouveaux Répertoire et Annuaire de la Direction générale de l'éducation de adultes;

4.2. Productions locales réalisées par les commissions scolaires, qu'on souhaite voir inscrire dans le Répertoire et l'Annuaire;

4.3 Modifications apportées et suggérées par les commissions scolaires quant aux cours et programmes de la Direction générale de l'éducation des adultes..

4.1 PERCEPTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES QUANT A L'ASPECT PHYSIQUE DES NOUVEAUX RÉPERTOIRE ET ANNUAIRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES.

Ce volet présente les données d'appréciation des commissions scolaires en regard de la forme des nouveaux **Répertoire** et **Annuaire 1986-87**. Essentiellement, ce volet réfère à la première partie du questionnaire telle que présentée au point 3.1. Le tableau 5 de la page 62 reproduit les résultats obtenus par les répondants tant francophones qu'anglophones et ce, pour l'ensemble des dix (10) énoncés de cette appréciation qualitative des documents **Répertoire** et **Annuaire**. Se retrouvent compilés sous la colonne TOTAL, les résultats obtenus à la question où l'on demandait aux répondants de signifier leur degré d'appréciation générale en regard de ces deux documents.

Suite à la lecture du tableau 5 de la page 62, il s'en dégage que:

- l'ensemble des commissions scolaires répondantes sont très satisfaites au niveau de la qualité des nouveaux documents

Répertoire et **Annuaire** (4.18 sur 5.00 à l'endroit du **Répertoire**; 4.04 sur 5.00 à l'endroit de l'**Annuaire**).

- les commissions scolaires francophones le sont plus que les commissions scolaires anglophones (4.20 et 4.07 comparativement à 4.00 et 3.70);

- le nouvel **Annuaire** comparé au nouveau **Répertoire** apparaît pour les commissions scolaires anglophones comme le document possédant le moins de qualités au niveau de l'aspect physique, telles sa rapidité à trouver l'information (2.88), son caractère typographique (3.11), la clarté des sigles et codes (3.21);

- la plus faible cote d'appréciation obtenue par les commissions scolaires francophones concerne la conception physique de l'**Annuaire** qui permet difficilement l'ajout de modifications (3.23).

TABLEAU 5 : **PERCEPTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES QUANT A LA QUALITE DES NOUVELLES VERSIONS DU REPERTOIRE ET DE L'ANNUAIRE**

QUALITÉS	RÉPERTOIRE			ANNUAIRE		
	Franco-phones	Anglo-phones	Total	Franco-phones	Anglo-phones	Total
Le format de ces documents est facile à manipuler	4.49	4.50	**4.49**	4.56	3.50	**4.52**
La pagination de ces documents permet un repérage rapide de l'information	4.15	4.46	**4.45**	4.65	4.00	**4.61**
Dans les premières pages, il est possible de retrouver des indications et des explications sur la structure des documents	4.28	4.41	**4.41**	4.33	3.75	**4.29**
Les explications et indications présentées à propos de la structure de ces documents facilitent leur compréhension	4.32	4.15	**4.33**	4.30	3.66	**4.25**
Tous les sigles et codes utilisés dans ces documents sont clairement définis	4.49	3.92	**4.49**	4.47	3.25	**4.38**
Les caractères typographiques utilisés dans ces documents facilitent le repérage de l'information	4.04	3.15	**3.93**	3.99	3.21	**3.89**
La table des matières reflète parfaitement bien la structuration (appellation des tranches d'informations: division, section, partie, etc...) du contenu des documents	4.36	4.50	**4.40**	4.44	4.00	**4.42**
La table des matières de ces documents est structurée de façon telle qu'elle facilite, chez son utilisateur, le repérage des informations qui le concernent plus particulièrement	4.35	4.07	**4.31**	4.42	3.50	**4.35**
La conception de ces documents permet d'identifier rapidement l'ensemble des informations qui le concernent	4.25	3.75	**4.20**	4.36	3.11	**4.26**
La conception physique de ces documents permet l'ajout de modifications	4.31	3.36	**3.22**	3.23	2.88	**3.20**
SATISFACTION GÉNÉRALE	**4.20**	**4.00**	4.18	**4.07**	**3.70**	**4.04**

Bien que les cotes obtenues témoignent d'une satisfaction assurée auprès des utilisateurs, ces derniers n'en manifestent pas moins certains commentaires pour en garantir une meilleure qualité.

Vous trouverez énumérées au tableau 6 de la page suivante, les améliorations jugées les plus importantes par les commissions scolaires, lesquelles améliorations celles-ci souhaiteraient voir apportées aux documents **Répertoire** et **Annuaire**. Ces améliorations sont ici présentées par ordre d'importance et ce pour chacun des deux documents en cause.

TABLEAU 6 : **AMÉLIORATIONS QUE LES COMMISSIONS SCOLAIRES SOUHAITENT VOIR APPORTÉES QUANT A L'ASPECT PHYSIQUE DU RÉPERTOIRE ET DE L'ANNUAIRE**

RÉPERTOIRE	ANNUAIRE
Caractères typographiques à améliorer	Dans la table des matières, mieux faire ressortir le mot "CHAMP"
Volume trop rigide et difficile à manipuler	Changer la forme actuelle pour celle d'un cahier à anneaux
Changer la forme actuelle pour celle de cahier à anneaux pour en faciliter la mise à jour	Changer la typographie (être plus imaginatif)
Réduire à un seul volume plutôt que deux	Grossir le format de la typographie
Impossibilité d'ajouts dans sa forme actuelle	Améliorer les instructions pour le repérage de l'information
En formation professionnelle, l'ordre des champs diffère de celui de l'**Annuaire**	Changer le format et la couleur de l'**Annuaire** afin de le différencier davantage du **Répertoire**
Produire un **Répertoire** distinct pour la formation professionnelle et générale	Détailler davantage la table des matières
Repenser la table des matières et la pagination	Améliorer la structuration
Identifier clairement le matériel nouveau	Explanations as to which sections are for english sigles and which are french sigles
Jumeler les deux documents pour faciliter les commandes	Trop volumineux et pauvreté de la reliure
Fournir une liste alphabétique des plans de formation	Informatiser la documentation
Faire une section indépendante pour les cours en anglais	Fournir des explications sur le siglage des cours
Lister les différentes professions par ordre alphabétique avec référence au champ	Liste alphabétique des plans de formation.
Informatiser la documentation	

4.2 PRODUCTIONS LOCALES RÉALISÉES PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES QU'ON SOUHAITE VOIR INSCRITES DANS LE RÉPERTOIRE ET L'ANNUAIRE.

Regroupées sous ce volet, se retrouvent compilées les réponses obtenues aux deux questions suivantes, lesquelles questions étaient destinées à faire connaître à la Direction générale de l'éducation des adultes, le matériel pédagogique développé ou réaménagé localement par les commissions scolaires:

En ce qui a trait à la formation professionnelle, quelles sont les types de réaménagements de cours que vous avez apportés à certains plans de formation et que vous souhaiteriez voir officialisés dans le prochain Annuaire ?

Quel est le matériel pédagogique développé par votre commission scolaire qui n'est pas répertorié par la Direction générale de l'éducation des adultes et que vous souhaiteriez voir officialisé dans le prochain Répertoire ?

Le tableau 7 de la page suivante présente les résultats obtenus à la première de ces deux questions. Ce tableau nous démontre que très peu de commissions scolaires répondantes ont effectivement procédé à des réaménagements de cours au niveau de la formation professionnelle. Seulement huit (8) commissions scolaires ont spécifié avoir effectué ce type de réaménagements, soit environ 19% des commissions scolaires répondantes.

TABLEAU 7 : **RÉAMÉNAGEMENTS LOCAUX DES PLANS DE FORMATION**

PLANS DE FORMATION CONCERNÉS	RÉAMÉNAGEMENTS	
	COURS ÉLIMINÉS	COURS AJOUTÉS
Assistance aux personnes à domicile (Commission Scolaire Long Sault)	Diminution de la durée des stages	Premiers soins Cours paramédicaux
Secrétariat (Commission Scolaire Long Sault)		CAA-744
Sténographie et dactylographie bilingue (Commission Scolaire Sainte-Croix)	Réduction du nombre de cours en administration	CAA-744 CAA-745
Application de l'ordinateur au travail de bureau (Commission Scolaire Honoré Mercier)		CTL-141 CTL-151
Techniques d'usinage (Commission Scolaire Le Gardeur)		MUF-141 MUF-142
Réparation et entretien de machines de bureau (Commission Scolaire Blainville Deux-Montagnes)	BOA-152	Équipements de bureau
Travailleur forestier (Commission Scolaire Charlevoix)	FOS-142	Cours en sylviculture

L'autre réalité couverte par ce volet (soit la deuxième question) portait sur le matériel pédagogique développé par les commissions scolaires, lequel matériel ces dernières souhaitaient voir inscrits dans le prochain **Répertoire**.

Douze (12) des quarante-deux (42) commissions scolaires répondantes, indiquent avoir produit du matériel pédagogique qui mériterait de se voir inscrit dans une nouvelle version du **Répertoire**.

Trente-deux (32) productions pédagogiques ont été réalisées soit au niveau de plans de formation ou de matières. Le tableau 8 présente une version condensée des productions pédagogiques réalisées par ces commissions scolaires, en spécifiant de quel type de documents il s'agit: programmes, matériel d'apprentissage ou matériel d'évaluation. Il est possible de consulter en annexe V, la présentation officielle de ces résultats telle qu'apparaissant dans le rapport soumis à la Direction générale de l'éducation des adultes; laquelle pésentation incluait plus de précisions au niveau de l'identification du matériel produit.

TABLEAU 8 : **PRODUCTIONS PEDAGOGIQUES ELABOREES LOCALEMENT PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES.**

LISTE DES PLANS DE FORMATION OU DES MATIÈRES	DOCUMENTS		
	PROGRAMMES	MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE	MATÉRIEL D'ÉVALUATION
Economique			X
Fibre de verre	X	X	X
Géographie			X
Histoire			X
Mathématiques			X
Politique			X
Nom de la Commission scolaire **Écoles Catholiques de Verdun**			
Anglais langue seconde			X
Français langue maternelle		X	
Mathématiques	X	X	
Nom de la Commission Scolaire **Yamaska**			

TABLEAU 6 : PRODUCTIONS PEDAGOGIQUES ELABOREES LOCALEMENT PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES. (suite)

LISTE DES PLANS DE FORMATION OU DES MATIÈRES	DOCUMENTS		
	PROGRAMMES	MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE	MATÉRIEL D'ÉVALUATION
Briquetage Maçonnerie		X	X
Débosselage (anglais)	X	X	
Ébénisterie artisanale		X	X
Mécanique des véhicules d'entretien et de loisir	X	X	X
Plomberie			X
Serrurerie et menuiserie métallique		X	X
Techniques commerciales			X
Nom de la Commission Scolaire Blainville Deux-Montagnes			
Application de l'ordinateur à la comptabilité	X	X	
Traitement de textes	X	X	
Nom de la Commission Scolaire Tilly			

TABLEAU 8 : **PRODUCTIONS PEDAGOGIQUES ELABOREES LOCALEMENT PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES.**
(suite)

LISTE DES PLANS DE FORMATION OU DES MATIÈRES	DOCUMENTS		
	PROGRAMMES	MATERIEL D'APPRENTISSAGE	MATERIEL D'ÉVALUATION
Mécanique entretien **Secrétariat** Nom de la Commission Scolaire **Long Sault**	X X	X	X
Français langue maternelle **Thermopompes** Nom de la Commission Scolaire **Chateauguay**	X		X X
Curriculum vitae **Job search techniques** Nom de la Commission Scolaire **Eastern Township**	X X	X X	

TABLEAU 8 : **PRODUCTIONS PÉDAGOGIQUES ELABORÉES LOCALEMENT PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES.**
(suite)

LISTE DES PLANS DE FORMATION OU DES MATIÈRES	DOCUMENTS		
	PROGRAMMES	MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE	MATÉRIEL D'ÉVALUATION
Réalité au travail Nom de la Commission Scolaire **Jérome Le Royer**	X	X	
Français langue maternelle Nom de la Commission Scolaire **Sainte-Croix**		X	
Alphabétisation **English Composition** **Mathématiques** Nom de la Commission Scolaire **Lakeshore** **Baldwin Cartier**	X	X	X X

TABLEAU 8 : **PRODUCTIONS PEDAGOGIQUES ELABOREES LOCALEMENT PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES.**
(suite)

LISTE DES PLANS DE FORMATION OU DES MATIÈRES	DOCUMENTS		
	PROGRAMMES	MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE	MATÉRIEL D'ÉVALUATION
Laboratoire de communication Animation des groupes		X	
Projet éducatif communautaire		X	
Techniques de travail de groupe		X	
Nom de la Commission Scolaire **Provencher**			
Dessins de détails	X		
Français langue seconde	X	X	
Nom de la Commission Scolaire **Écoles catholiques de Montréal**			

4.3 MODIFICATIONS FAITES ET SUGGÉRÉES PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES QUANT AUX COURS ET PROGRAMMES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES.

Ce troisième volet de la présentation des résultats s'attache à deux types de réalités, lesquelles réalités correspondent aux changements que certaines commissions scolaires ont dû faire dans l'offre de cours ou de programmes à leurs clientèles, et à des changements qu'elles désirent voir apportés par la Direction générale de l'éducation des adultes à l'égard de certaines de ses productions.

La première réalité de ce volet fait état des réponses obtenues à la question suivante:

> *Quelles sont, pour les trois dernières années, les principales raisons qui ont amené votre commission scolaire à retrancher de son horaire des programmes ou des cours de la Direction générale de l'éducation des adultes ?*

Le tableau 9 nous permet de constater que quatorze (14) commissions scolaires ont effectivement retranché de leur horaire environ cent (100) programmes, cours ou matières. Les deux principales raisons indiquées par ces commissions scolaires pour procéder à ces retranchements se résument à un manque d'étudiants et au fait que certaines de ces activités n'étaient tout simplement pas prévues à l'annexe. Afin de situer le lecteur quant à la signification de cette deuxième raison, mentionnons ici que l'annexe correspond à un document présenté annuellement par les gouvernements fédéral et provincial aux commissions scolaires, précisant les plans de formation professionnelle qu'on acceptera de financer localement. Cette distribution s'opère en fonction des champs de compétence des commissions scolaires ainsi qu'en fonction des besoins locaux de la main d'oeuvre. Une commission scolaire ne peut procéder à la prestation d'un plan de formation si son enveloppe budgétaire ne le spécifie pas.

TABLEAU 9 : **PROGRAMMES OU COURS RETRANCHÉS DE L'HORAIRE PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES**

PROGRAMMES OU COURS CONCERNÉS	RAISONS
Histoire du Canada GRH-152 **Relations humaines** GRH-155 Nom de la Commission Scolaire **Le Gardeur**	non pertinent pour le D.E.S. programme inadéquat peu d'étudiants
Français langue seconde: GFS-221 GFS-231 GFS-241 **Français grammatical:** FRG-401 FRG-402 Nom de la Commission Scolaire **Valleyfield**	nombre insuffisant d'étudiants nombre insuffisant d'étudiants
Français langue seconde: GFS-211 à GFS-252 Nom de la Commission Scolaire **Chomedey Laval**	nombre insuffisant d'étudiants

TABLEAU 9 : **PROGRAMMES OU COURS RETRANCHÉS DE L'HORAIRE PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES (suite)**

PROGRAMMES OU COURS CONCERNÉS	RAISONS
Économique: GEC-151 et GEC-152 Nom de la Commission Scolaire **Blainville Deux-Montagnes**	programme inadéquat
ECE-151 Nom de la Commission Scolaire **Matapédia**	programme désuet peu d'étudiants matériel d'apprentissage et d'évaluation désuet
Débosselage et peinture **Estimation des dommages** **Soudage haute pression** Nom de la Commission Scolaire **Charlesbourg**	peu d'étudiant non prévu à l'annexe non prévu à l'annexe peu d'étudiants non prévu à l'annexe

TABLEAU 9 : **PROGRAMMES OU COURS RETRANCHÉS DE L'HORAIRE PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES**
(suite)

PROGRAMMES OU COURS CONCERNÉS	RAISONS
Réfrigération	non prévu à l'annexe
Chaudronnier	non prévu à l'annexe
Arpentage	non prévu à l'annexe
Cartographie	non prévu à l'annexe
Nom de la Commission Scolaire **Écoles Catholiques de Montréal**	
Sylviculture	non prévu à l'annexe
Hydraulique et pneumatique **BEU-351, BEU-352, BEU-353, BEU-354**	difficulté à se trouver de bons professeurs
Nom de la Commission Scolaire **Long Sault**	
GHR-152 et GHR-153	ne répondent pas aux besoins de la clientèle
Soudure Haute pression	peu d'étudiants
Nom de la Commission Scolaire **Sainte-Croix**	

TABLEAU 9 : **PROGRAMMES OU COURS RETRANCHÉS DE L'HORAIRE PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES (suite)**

PROGRAMMES OU COURS CONCERNÉS	RAISONS
Dessin de construction mécanique	non prévu à l'annexe
Soudage à l'arc avec électrode enrobée sur tuyau	non prévu à l'annexe
Opérateur de machines à coudre	non prévu à l'annexe
Hommes d'instruments	non prévu à l'annexe
Esthétique et maquillage	non prévu à l'annexe
Nom de la Commission Scolaire **Honoré Mercier**	
Fabrication de tissus sur métier artisanal	non prévu à l'annexe
Supervision des opérations forestières	non prévu à l'annexe
Nom de la Commission Scolaire **Charlevoix**	
Débosselage	non prévu à l'annexe
Nom de la Commission Scolaire **Jérome Le Royer**	

TABLEAU 9 : **PROGRAMMES OU COURS RETRANCHÉS DE L'HORAIRE PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES (suite)**

PROGRAMMES OU COURS CONCERNÉS	RAISONS
Assistance aux personnes à domicile **Réparation et entretien des caisses enregistreuses électroniques** Nom de la Commission Scolaire **Tilly**	peu d'étudiants peu d'étudiants non adapté au plein temps
GEP-251 , GEP-252 , GEP-452 **GSH-241 , GSH-244 , GSH-246** **GSH-255 , GSH-252 , GCL-251** Nom de la Commission Scolaire **Eastern Townships**	pas de matériel d'apprentissage
GBI-341 , GBI-342 **GLI-141 à GLI-144** **GSC-141 , GSI-141** **Technique d'usinage** Nom de la Commission Scolaire **Verdun**	ne répondent pas aux besoins des étudiants peu d'étudiants non prévu à l'annexe

La seconde réalité qu'on voulait observer au niveau de ce troisième volet se subdivisait en trois interrogations qui se formulaient de la façon suivante.: en ce qui a trait à la FORMATION PROFESSIONNELLE, quelles sont les productions de la Direction générale de l'éducation des adultes qui devraient être mises à jour, élaborées ou abolies; en ce qui a trait à la FORMATION PROFESSSIONNELLE, quelles sont les productions de la Direction générale de l'éducation des adultes relatives à des cours qui ne font partie d'aucun plan de formation, qui devraient être mises à jour, élaborées ou abolies; en ce qui a trait à la FORMATION GÉNÉRALE, quelles sont les productions de la Direction générale de l'éducation des adultes qui devraient être mises à jour, élaborées ou abolies .

La totalité des réponses obtenues à ces trois questions représentent une somme considérable de données qu'il est possible de consulter en se référant au Rapport officiel remis à la DGEA et dont les coordonnées apparaissent dans la bibliographie. Afin de donner au lecteur un aperçu des réponses obtenues à ces trois questions, les tableaux 10, 11 et 12 présentent les résultats en faisant resortir, pour chacun des types de documents, la catégorie et le nombre total de modifications souhaitées par l'ensemble des commissions scolaires. Dans les pages qui suivant, nous vous présentons une version condensée des résultats obtenus à chacune de ces questions.

Les données d'observation obtenues à la première question, à savoir:

> *En ce qui a trait à la FORMATION PROFESSIONNELLE, quelles sont les productions de la Direction générale de l'éducation des adultes qui devraient être mises à jour, élaborées ou abolies.*

se retrouvent compilées de façon condensée à l'intérieur du tableau 10, renvoyant le lecteur au Rapport officiel pour la consultation des résultats exhaustifs obtenus à cette question.

Un simple coup d'oeil suffit pour constater l'importance du nombre de modifications à être apportées en terme de mise à jour et d'élaboration. Si l'on considère qu'en général très peu de documents nécessiteraient qu'on les abolisse, en revanche, beaucoup devraient être mis à jour ou tout simplement élaborés.

En ce qui concerne les documents relatifs aux programmes eux-mêmes, les répondants s'entendent pour que la Direction générale de l'éducation des adultes s'implique davantage au niveau de leur mise à jour.

En bref, vingt-huit (28) commissions scolaires ont apprécié cent douze (112) plans de formation.

TABLEAU 10 : DONNÉES D'APPRÉCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRE EN REGARD DES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. DESTINÉES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DOCUMENTS	TYPES DE MODIFICATIONS	NOMBRE
PROGRAMMES	METTRE A JOUR	408
	ELABORER	99
	ABOLIR	0
MATERIEL D'APPRENTISSAGE	METTRE A JOUR	266
	ELABORER	426
	ABOLIR	19
MATERIEL D'EVALUATION	METTRE A JOUR	266
	ELABORER	426
	ABOLIR	19

Si l'ensemble des cours de formation professionnelle font partie intégrante de plans de formation précis, d'autres existent aussi de façon indépendante et ne sont associés à aucun plan de formation. Dans le but d'avoir accès aux informations relatives aux productions pédagogiques associées à ce type de cours, la question suivante, à savoir:

> *En ce qui a trait à la FORMATION PROFESSIONNELLE quelles sont les productions de la Direction générale de l'éducation des adultes relatives à des cours qui ne font partie d'aucun plan de formation, qui devraient être mises à jour, élaborées ou abolies .*

s'intéressait à ces cours tout en soulevant les mêmes interrogations qu'à la question précédente. Présentés de la même façon, les résultats à cette question se retrouvent compilés de façon condensée au tableau 11, renvoyant le lecteur au Rapport officiel, pour la consultation des résultats exhaustifs obtenus à cette question.

A noter que seulement quatre (4) commissions scolaires ont répondu à cette question et ce pour dix (10) cours différents.

TABLEAU 11 : DONNÉES D'APPRÉCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN REGARD DES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. DESTINÉES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (HORS PLAN DE FORMATION)

DOCUMENTS	TYPES DE MODIFICATIONS	NOMBRE
PROGRAMMES	METTRE A JOUR	20
	ELABORER	5
	ABOLIR	0
MATERIEL D'APPRENTISSAGE	METTRE A JOUR	0
	ELABORER	25
	ABOLIR	0
MATERIEL D'EVALUATION	METTRE A JOUR	0
	ELABORER	9
	ABOLIR	0

Le tableau 12 de la page suivante présente les résultats obtenus à la troisième question de ce volet, à savoir:

> *En ce qui a trait à la FORMATION GÉNÉRALE, quelles sont les productions de la Direction générale de l'éducation des adultes qui devraient être mises à jour, élaborées ou abolies ?*

Ces résultats sont présentés de façon condensée, renvoyant le lecteur au Rapport officiel pour la consultation des résultats exhaustifs obtenus à cette question.

Comme on peut le constater à la lecture du tableau 12, les besoins en terme de modifications à apporter aux documents de formation générale sont spécialement concentrés au niveau du matériel d'évaluation. On y note également la plus forte cote accordée à la nécessité d'abolir certains documents du matériel d'évaluation.

A noter que vingt (20) commissions scolaires ont répondu à cette question.

TABLEAU 12 : DONNÉES D'APPRÉCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN REGARD DES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. DESTINÉES A LA FORMATION GÉNÉRALE

DOCUMENTS	TYPES DE MODIFICATIONS	NOMBRE
PROGRAMMES	METTRE A JOUR	141
	ELABORER	116
	ABOLIR	0
MATERIEL D'APPRENTISSAGE	METTRE A JOUR	114
	ELABORER	24
	ABOLIR	0
MATERIEL D'EVALUATION	METTRE A JOUR	339
	ELABORER	92
	ABOLIR	54

CONCLUSION

La description de la problématique telle que définie au chapitre 1 nous a permis de bien saisir l'ampleur de la démarche d'évaluation privilégiée par la Direction générale de l'éducation des adultes, de même que la nature du mandat qui se dégageait de la première étape de ce processus. Le chapitre 2 nous permettait d'identifier clairement l'objet de cette évaluation.

L'instrument d'évaluation élaboré s'appuyait sur le double objectif tel que spécifié par le mandat initial: d'une part, connaître la perception des professionnels(les) oeuvrant dans les services d'éducation des adultes quant à la qualité physique du nouveau **RÉPERTOIRE** et du nouvel **ANNUAIRE** de la Direction générale de l'éducation des adultes; d'autre part, recueillir un ensemble de données qualitatives afin d'améliorer tant la forme que le contenu de ces deux documents.

Au niveau de la forme des deux documents pré-cités, les données recueillies par le biais des instruments d'évaluation permettaient aux décideurs d'avoir accès aux principes qui régissent l'utilisation de ce type de document. En relation quotidienne avec ces nouveaux outils de travail, les utilisateurs

étaient sans aucun doute les mieux placés pour en dégager les forces et les faiblesses et aussi pour y suggérer des améliorations possibles.

En soi, ce premier volet d'évaluation ne porte qu'une incidence mineure sur le dessein réel du projet d'évaluation: la recherche d'une information susceptible de poser un oeil critique sur la qualité des programmes offerts aux adultes du Québec correspondant au noyau de l'entreprise d'évaluation privilégiée. L'apport principal de ce premier volet se situait donc davantage au niveau de la structure de l'information, ce qui pouvait constituer un élément parallèle et associable de façon indirecte à la qualité de cette dernière.

La seconde partie du questionnaire d'évaluation s'attaquait quant à elle à l'essence même du point d'origine de la décision d'évaluer. En ce sens, cette deuxième partie devait être considérée sous un autre angle, celui-là même qui permettra non pas de porter un jugement sur la qualité d'un programme spécifique, mais plutôt sur l'aspect global de la réalité des programmes destinés à l'adulte au Québec.

L'ampleur associable à une entreprise d'évaluation systématique de tous les programmes conjuguée à des contingences temporelles et financières ayant, comme nous l'avons vu, établie l'étendue et la limite de cette première

étape évaluative, la deuxième partie de l'instrument d'évaluation s'intéressait à l'ensemble des productions pédagogiques sur le registre d'un questionnement destiné à fournir des pistes d'investigations possibles. Ce questionnement permettait d'une part de connaître la réalité de l'application locale des programmes en terme de productions et de retranchements et, d'autre part, d'obtenir une critique sommaire de l'état des productions pédagogiques du secteur adulte. Par le type de questions posées, les commissions scolaires étaient ainsi amenées à se prononcer sur la pertinence du contenu de l'ensemble des cinq mille huit cent (5 800) productions pédagogiques qui caractérisent les programmes de ce secteur. Entreprise de taille si l'on considère la somme impressionnante de ces productions, mais aussi lourde d'implications dans la mesure où les forces et faiblesses diagnostiquées par les commissions scolaires devront ensuite être réinvesties aux niveau de étapes évaluatives qui en découleront.

Nul doute que certaines carences feront l'effet d'un consensus à l'intérieur des commissions scolaires répondantes. Si l'on place volontairement de côté ces pistes d'action ultérieure parce qu'elles impliqueront un niveau d'évidence suffisamment important pour qu'on les suivent d'emblée, qu'adviendra-t-il de celles qui seront identifiées que par un faible taux de répondants ou à la limite par un seul répondant ? Peut-être est-il le seul au Québec à faire la prestation de ce programme ? Quelle valeur accordée aux

résultats obtenus, compte tenu de ces éléments d'importance ? Sans doute aurait-il fallu établir dès le départ le coefficient de siginifiance des résultats qui allaient être obtenus, coefficient devant tenir compte de la répartition des programmes offerts au Québec sur l'ensemble du territoire.

Des pistes d'investigation claires pourront être dégagées de l'ensemble des résultats obtenus par le biais de cette étude, d'autres le seront moins. Les réponses consignées dans ce rapport devront être considérées non seulement sous l'angle de leur fréquence, mais aussi sous l'angle de leurs particularités intrinsèques, et seuls les décideurs seront en mesure d'établir ces distinctions.

Il apparait néanmoins clair que le prétexte fourni par la parution des documents **RÉPERTOIRE** ET **ANNUAIRE** pour procéder à une première étape de "déblayage" devait et devra constituer un tremplin à une entreprise d'évaluation systématique des programmes offerts par le secteur de l'éducation des adultes. Dans la mesure où elles seront abordées dans leur juste proportion, les forces et les faiblesses diagnostiquées par cette opération fournissent aux décideurs un ensemble d'informations susceptibles de contribuer à définir les orientations qui devront être prises subséquemment à cette première étape.

Les informations consignées dans ce rapport constituent essentiellement les réactions et les suggestions qui peuvent générer des actions incroyablement riches permettant une opération de "nettoyage" des documents non-adaptés aux réalités actuelles, et permettant aussi aux décideurs de privilégier certains champs à développer et à consolider.

En ce sens et à partir de la problématique de départ qui se définissait en terme d'une recherche de la qualité, le recours à l'évaluation tel qu'il s'insère dans l'option privilégiée par la Direction générale de l'éducation des adultes, s'avère être particulièrement pertinent compte tenu de l'ampleur de l'information à laquelle il permet d'avoir accès. Dans la perspective où elle s'inscrit dans un processus dont les étapes sont clairement définies, non tributaire des bouleversements départementaux et de la mobilité des fonctionnaires, en fonction des objectifs à atteindre ainsi que des contraintes présentes, l'évaluation peut contribuer significativement à l'efficience d'une organisation.

ANNEXE I

LES INSTRUMENTS D'EVALUATION

VERSION FRANÇAISE ET VERSION ANGLAISE

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION
DU
RÉPERTOIRE 1986-87 DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE
ET DE
L'ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 1986-87
DE LA D.G.E.A.

Service de l'Éducation des Adultes

Commission Scolaire Régionale

de la Mauricie

PREMIERE PARTIE

CETTE SECTION DOIT ETRE COMPLETEE PAR LE DIRECTEUR DU S.E.A., LE OU LES DIRECTEUR(S) DE CENTRE DE FORMATION ET LES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES.

1. **EN UTILISANT L'ÉCHELLE:**

5 (complètement d'accord)
4 (plutôt d'accord)
3 (plus ou moins d'accord)
2 (peu d'accord)
1 (pas du tout d'accord)

INSCRIRE DANS LA CASE APPROPRIÉE LE NUMERO DE L'ÉCHELLE CORRESPONDANT A VOTRE DEGRÉ D'ACCORD POUR CHACUN DES ÉNONCÉS SUIVANTS:

	RÉPERTOIRE	ANNUAIRE
Le format de ces documents est facile à manipuler.	____	____
La pagination de ces documents permet un repérage rapide de l'information.	____	____
Dans les premières pages, il est possible de retrouver des indications et des explications sur la structure des documents.	____	____
Les explications et indications présentées à propos de la structure de ces documents facilitent leur compréhension.	____	____
Tous les sigles et codes utilisés dans ces documents facilitent leur compréhension.	____	____
Les caractères typographiques utilisés dans ces documents facilitent le repérage de l'information.	____	____
La table des matières reflète parfaitement bien la structuration (appellation des tranches d'informations: division, section, partie, etc...) du contenu de ce documents.	____	____
La table des matières de ces documents est structurée de façon telle qu'elle facilite, chez son utilisateur, le repérage des informations qui le concernent plus particulièrement.	____	____
La conception de ces documents permet à tout utilisateur d'identifier rapidement l'ensemble des informations qui le concernent.	____	____
La conception physique de ces documents permet l'ajout de modifications.	____	____

2. EN UTILISANT L'ÉCHELLE

		RÉPERTOIRE	ANNUAIRE
5	(excellent)		
4	(très bien)		
3	(satisfaisant)		
2	(faible)	____	____
1	(déficient)		

INSCRIRE DANS LA CASE APPROPRIÉE LE NUMÉRO DE L'ÉCHELLE CORRESPONDANT A VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION GÉNÉRALE RELATIVE A CES DEUX DOCUMENTS.

3. ADVENANT LE CAS OU VOTRE RÉPONSE A LA QUESTION 2 SE SITUE A 4, 3, 2 OU 1, INDIQUER CI-DESSOUS LES AMÉLIORATIONS QUE VOUS SOUHAITERIEZ VOIR APPORTÉES A CES DOCUMENTS.

RÉPERTOIRE:

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

ANNUAIRE:

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

4. INSCRIRE LE NOM DE VOTRE ORGANISME SCOLAIRE.

_____

5. INDIQUER DANS LA CASE APPROPRIÉE LE NUMÉRO DE LA FONCTION QUE VOUS OCCUPEZ ACTUELLEMENT AU SEIN DE VOTRE ORGANISME SCOLAIRE.

1. Directeur de S.E.A.
2. Directeur de centre de formation ____
3. Conseiller (ère) pédagogique

DEUXIEME PARTIE

CETTE SECTION DU QUESTIONNAIRE DOIT ETRE COMPLÉTÉE PAR LES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES QUI PEUVENT SE FAIRE AIDER PAR DES FORMATEURS.

A NOTER: La terminologie utilisée dans cette partie fait référence à celle du nouveau Répertoire.

6. QUELLES SONT, POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, LES PRINCIPALES RAISONS QUI ONT MOTIVÉ VOTRE COMMISSION SCOLAIRE À RETRANCHER (ABANDONNER DÉFINITIVEMENT) DE SON HORAIRE DES PROGRAMMES OU COURS DE LA D.G.E.A. QU'ELLE OFFRAIT À SA CLIENTÈLE ?

Pour répondre à cette question, identifier dans la colonne 1 de la fiche 1 de la page suivante les noms des programmes ou les numéros de sigle de cours de la D.G.E.A. que votre commission scolaire a retranché de son horaire depuis les cinq dernières années.

Indiquer dans la colonne 2 de cette même fiche, pour chacun des programmes ou des cours retranchés, la ou les raisons motivant cette décision.

FICHE 1 : **PROGRAMMES OU COURS RETRANCHÉS DE L'HORAIRE PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES**

PROGRAMME (S) ou SIGLE (S) DE COURS RETRANCHÉ (S) (1)	RAISONS (2)
Ex : Formation d'entretien de garage	Ex : Peu d'étudiants Programme non adapté, etc
Ex : MMA 1411	Ex : Non adapté aux capacités des étudiants

7. QUELS SONT LES TYPES DE RÉAMÉNAGEMENT DE COURS QUE VOUS AVEZ APPORTÉS A CERTAINS PLANS DE FORMATION ET QUE VOUS SOUHAITERIEZ VOIR OFFICIALISÉS DANS LE PROCHAIN ANNUAIRE ?

Pour répondre à cette question, identifier dans la colonne 1 de la fiche 2 de la page suivante, le ou les noms des plans de formation à l'endroit duquel ou desquels vous avez apporté des réaménagements de cours.

Dans la colonne 2 de cette même fiche, inscrire pour chaque plan de formation identifié, le ou les numéros de sigle de cours éliminés.

Dans la colonne 3, inscrire pour chaque plan de formation identifié, le ou les numéros de sigle de cours ajoutés.

FICHE 2 **RÉAMÉNAGEMENTS LOCAUX DES PLANS DE FORMATION**

PLAN (S) DE FORMATION CONCERNÉ (S) (1)	RÉAMÉNAGEMENTS	
	COURS ÉLIMINÉS (2)	COURS AJOUTÉS (3)
Ex Affutage d'outils de coupe	MMA-1411 MTH-152	MMA-144

8. QUEL EST LE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE QUI A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR VOTRE COMMISSION SCOLAIRE, QUI N'EST PAS RÉPERTORIÉ PAR LA D.G.E.A., MAIS QUE VOUS SOUHAITERIEZ VOIR FIGURÉ DANS LE NOUVEAU RÉPERTOIRE ?

Dans la colonne 1 de la fiche 3 de la page suivante, inscrire le nom des plans de formation pour lesquels des productions de matériel d'apprentissage et/ou d'évaluation ont été développées localement.

Dans la colonne 2 de cette fiche, identifier le ou les numéros du sigle de cours pour lequel un matériel programme a été produit localement.

Dans la colonne 3 de cette fiche, identifier le ou les numéros du sigle de cours pour lequel un matériel d'apprentissage a été produit localement.

Dans la colonne 4, identifier le ou les numéros du sigle de cours pour lequel un matériel d'évaluation a été produit localement.

FICHE 3 : **PRODUCTIONS PÉDAGOGIQUES ÉLABORÉES LOCALEMENT PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES**

LISTE DES PLANS DE FORMATION (1)	LISTE DU MATÉRIEL PROGRAMMÉ (2)	LISTE DU MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE (3)	LISTE DU MATÉRIEL D'ÉVALUATION (4)
Ex : Affutage d'outils de coupe	MRE-151	MME-141 MME-142	MME-141

9. EN CE QUI A TRAIT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE, QUELLES SONT LES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. QUI DEVRAIENT ETRE MISES A JOUR, ÉLABORÉES OU ABOLIES ?

Dans la colonne 1 de la fiche 4 de la page suivante, inscrire la liste des plans de formation de la D.G.E.A. pour lesquels des changements sont jugés nécessaires.

Dans la colonne 2 de cette fiche, inscrire pour chaque plan de formation, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "programmes" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

Dans la colonne 3, inscrire pour chaque plan de formation, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "matériel d'apprentissage" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

Dans la colonne 4, inscrire pour chaque plan de formation, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "matériel d'évaluation" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

FICHE 4 **DONNÉES D'APPRÉCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN REGARD DES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. DESTINÉES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

(1) LISTE DES PLANS DE FORMATION	(2) Numéros des documents "PROGRAMME"			(3) Numéros des documents "MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE"			(4) Numéros des documents "MATÉRIEL D'ÉVALUATION"		
	METTRE A JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE A JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE A JOUR	ÉLABORER	ABOLIR
Ex. Affûtage d'outils de coupe		X					754-017-03		

10. EN CE QUI A TRAIT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE, QUELLES SONT LES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. RELATIVES A DES COURS QUI NE FONT PARTIE D'AUCUN PLAN DE FORMATION, QUI DEVRAIENT ETRE MISES A JOUR, ÉLABORÉES OU ABOLIES ?

Dans la colonne 1 de la fiche 5 de la page suivante, inscrire la liste des cours de la D.G.E.A. pour lesquels des changements sont jugés nécessaires.

Dans la colonne 2 de cette fiche, inscrire pour chaque cours, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "programmes" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

Dans la colonne 3, inscrire pour chaque cours, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "matériel d'apprentissage" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

Dans la colonne 4, inscrire pour chaque cours, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "matériel d'évaluation" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

FICHE 5: **DONNÉES D'APPRÉCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN REGARD DES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. DESTINÉES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (HORS PLAN DE FORMATION)**

(1) LISTE DES COURS	(2) Numéros des documents "PROGRAMME"			(3) Numéros des documents "MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE"			(4) Numéros des documents "MATÉRIEL D'ÉVALUATION"		
	METTRE À JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE À JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE À JOUR	ÉLABORER	ABOLIR
Ex: Introduction à l'informatique CWL-141				38-5126					

11. EN CE QUI A TRAIT A LA FORMATION GÉNÉRALE, QUELLES SONT LES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. QUI DEVRAIENT ETRE MISES A JOUR, ÉLABORÉES OU ABOLIES ?

Dans la colonne 1 de la fiche 6 de la page suivante, inscrire la liste des matières de la D.G.E.A. pour lesquels des changements sont jugés nécessaires.

Dans la colonne 2 de cette fiche, inscrire pour chaque matière, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "programmes" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

Dans la colonne 3, inscrire pour chaque matière, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "matériel d'apprentissage" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

Dans la colonne 4, inscrire pour chaque matière, sous les titres METTRE A JOUR, ÉLABORER et ABOLIR, la liste des numéros de documents "matériel d'évaluation" qui nécessitent l'une ou l'autre de ces opérations.

FICHE 6: **DONNÉES D'APPRÉCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN REGARD DES PRODUCTIONS DE LA D.G.E.A. DESTINÉES A LA FORMATION GÉNÉRALE**

(1) LISTE DES MATIÈRES	(2) Numéros des documents "PROGRAMME"			(3) Numéros des documents "MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE"			(4) Numéros des documents "MATÉRIEL D'ÉVALUATION"		
	METTRE À JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE À JOUR	ÉLABORER	ABOLIR	METTRE À JOUR	ÉLABORER	ABOLIR
Ex: Français GFR-511					38-8032				40404507

QUESTIONNAIRE

RELATING TO THE D.G.E.A.'S

RÉPERTOIRE 1986-87 DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

AND

ANNUAIRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 1986-87

Service de l'Éducation des Adultes

Commission Scolaire Régionale

de la Mauricie

PART 1

THIS SECTION OF THE QUESTIONNAIRE MUST BE COMPLETED BY THE DIRECTOR OF THE S.F.A., BY THE DIRECTOR(S) OF THE TRAINING CENTERS AND BY THE ACADEMIC COUNSELLORS.

1. USING THE FOLLOWING SCALE:

5 (agree entirely)
4 (agree somewhat)
3 (neutral)
2 (disagree somewhat)
1 (disagree entirely)

INDICATE IN THE PROPER SPACE THE NUMBER OF THE SCALE CORRESPONDING TO YOUR POSITION ON THE FOLLOWING STATEMENTS:

	RÉPERTOIRE	ANNUAIRE
The size on these documents is easy to handle.	____	____
The numbering of the pages of these documents makes it possible to locate information rapidly.	____	____
Explanation of the structure of these documents can be found in the first few pages.	____	____
Explanation of the structure of these documents makes the documents easy to understand.	____	____
All the codes used in these documents are clearly defined.	____	____
The typographical print used in these documents facilitates the location of information.	____	____
The documents are organized (the terms used for different sections of information: "section", "partie", etc.) exactly as indicated in the table of contents.	____	____
The table of contents of these documents is structured in such a way that it enables the user to easily find the information most particularly concerned him/her.	____	____
The way the documents are put together enables users to quickly find the information most pertinent to him/her.	____	____
The way the documents are made up makes it possible to add any modifications.	____	____

2. USING THE SCALE

		RÉPERTOIRE	ANNUAIRE
5	(excellent)		
4	(very good)		
3	(satisfactory)	____	____
2	(poor)		
1	(extremely poor)		

INDICATE IN THE PROPER SPACE THE NUMBER CORRESPONDING TO THE DEGREE OF YOUR GENERAL SATISFACTION WITH THESE DOCUMENTS.

3. IF YOUR ANSWER TO QUESTION #2 WAS 4,3,2,1, INDICATE BELOW THE IMPROVEMENTS YOU WOULD LIKE TO SEE MADE TO THESE DOCUMENTS.

RÉPERTOIRE:

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

ANNUAIRE:

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

4. WRITE THE NAME OR YOUR ORGANIZATION.

_____

5. INDICATE IN THE SPACE THE NUMBER CORRESPONDING TO THE POSITION YOU PRESENTLY HOLD IN YOUR SCHOOL ORGANIZATION.

1. Director of the S.E.A.
2. Training center director ____
3. Academic counselor

PART 2

THIS SECTION OF THE QUESTIONNAIRE MUST BE FILLED OUT BY THE ACADEMIC COUNSELLORS, ASSISTED BY TEACHERS IF NECESSARY.

N.B.: The terminology used in this part refers to that of the new Répertoire.

6. WHAT ARE THE MAIN REASONS FOR WHICH YOUR SCHOLL BOARD HAS ELIMINATED CERTAIN D.G.E.A. PROGRAMS OF COURSES OFFERED TO THE ADULT POPULATION, OVER THE LAST THREE YEARS ?

To answer this question, indicate in column 1 of the table1 on the next page, the name of the program or the code ("sigle") of course which have been eliminated.

Indicate in column 2, the reason(s) for eliminating these programs or courses.

TABLE 1 : **REASONS FOR ELIMINATING CERTAIN PROGRAMS OR COURSES**

PROGRAM (S) or COURSE(S) CODE ("SIGLE") ELIMINATED) (1)	REASONS (2)
Ex: Flower arrangement	**Ex**: Too few students Poorly adapted program, etc. No provision for it in the annex
Ex: MMA-1411	**Ex**: Non-adapted to the students ability

7. REGARDING VOCATIONNAL TRAINING WHAT TYPES OF MODIFICATIONS HAVE YOU MADE TO CERTAIN "PLANS DE FORMATION" THAT YOU WOULD LIKE TO SEE APPEAR IN THE NEXT ANNUAIRE ?

To answer this question, list in column 1 of the table 2 on the next page below the "plans de formation", where modifications have been made.

In the column 2 of this table, indicate the code "sigle" of those courses eliminated for each "plans de formation".

In column 3, indicate the code "sigle" of those courses added to each "plans de formation".

TABLE 2 : **MODIFICATIONS MADE TO "PLANS DE FORMATION"**

"PLAN (S) DE FORMATION" CONCERNED (1)	MODIFICATIONS	
	COURSES ELIMINATED (2)	COURSES ADDED (3)
Ex: Affutage d'outils de coupe	MMA-1411 MTH-152	MMA-144

8. WHAT TEACHING MATERIALS DEVELOPPED BY YOUR SCHOOL BOARD WHICH ARE NOT LISTED BY THE D.G.E.A. WOULD YOU LIKE TO SEE INCLUDED IN THE NEXT REPERTOIRE ?

To answer this question, indicate in column 1 of the table 3 on the next page below the "plans de formation" or the "matières" for which your local school board has developped teaching materials.

In the column 2 of this table, indicate the code "sigle" of courses for which a "programme" has been developped.

In the column 3, indicate the code "sigle" of courses for which a "matériel d'apprentissage" has been developped.

In column 4, indicate the code "sigle" of courses for which a "matériel d'évaluation" has been developped.

TABLE 3 : **TEACHING MATERIALS DEVELOPPED LOCALLY**

LIST OF THE "PLANS DE FORMATION" or the "MATIERES" (1)	LIST OF "PROGRAMMES" (2)	LIST OF "MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE" (3)	LIST OF "MATÉRIEL D'ÉVALUATION" (4)
Ex: Affutage d'outils de coupe	MRE-151	MME-141 MME-142	MME-141

9. REGARDING VOCATIONAL TRAINING, WHAT TEACHING MATERIALS PRODUCED BY THE D.G.E.A. SHOULD BE UPDATED, EXPANDED OR ELIMINATED ?

To answer this question, indicate in the column 1 of the table 4 on the next page, the D.G.E.A.'s "plans de formation" for which modifications are juged necesary.

In the column 2of this table, for each "plans de formation", under the headings UPDATE, EXPAND orELIMINATE the code numbers of "programme" documents which require one or more of the changes mentioned.

In the column 3, for each "plans de formation", under the headings UPDATE, EXPAND or ELIMINATE, the code numbers of "matériel d'apprentissage" documents which require one or more the changes mentioned.

In the column 4, for each "plans de formation", under the headings UPDATE, EXPAND or ELIMINATE, the code numbers of "matériel d'évaluation" documents which require one or more of the changes mentioned.

TABLE 4: **LOCAL ASSESMENT OF THE TEACHING MATERIALS PRODUCED BY THE D.G.E.A. "VOCATIONAL TRAINING"**

(1) LIST OF "PLANS DE FORMATION"	(2) Code numbers of "PROGRAMME"			(3) Code numbers of "MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE"			(4) Code numbers of "MATÉRIEL D'ÉVALUATION"		
	UPDATE	EXPAND	ELIMI-NATE	UPDATE	EXPAND	ELIMI-NATE	UPDATE	EXPAND	ELIMI-NATE
Ex: Affûtage d'outils de coupe		X					754-017-03		

10. REGARDING VOCATIONAL TRAINING, WHAT TEACHING MATERIALS PRODUCED BY D.G.E.A. RELATING TO COURSES WHICH ARE NOT PART OF ANY "PLAN DE FORMATION", SHOULD BE UPDATED, EXPANDED OR ELIMINATED ?

To answer this question, indicate in the column 1 of the table 5 on the next page, the D.G.E.A.'s "courses" for which modifications are juged necesary.

In the column 2of this table, for each "courses", under the headings UPDATE, EXPAND or ELIMINATE the code numbers of "programme" documents which requireone or more of the changes mentioned.

In the column 3, for each "courses", under the headings UPDATE, EXPANDor ELIMINATE, the code numbers of "matériel d'apprentissage" documents which require one or more the changes mentioned.

In the column 4, for each "courses", under the headings UPDATE, EXPAND or ELIMINATE, the code numbers of "matériel d'évaluation" documents which require one or more of the changes mentioned.

TABLE 5: **LOCAL ASSESMENT OF THE TEACHING MATERIALS PRODUCED BY THE D.G.E.A.**
"VOCATIONAL TRAINING" COURSES NOT PART OF ANY "PLAN DE FORMATION"

(1) LIST OF "COURSES"	(2) Code numbers of "PROGRAMME"			(3) Code numbers of "MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE"			(4) Code numbers of "MATERIEL D'ÉVALUATION"		
	UPDATE	EXPAND	ELIMI-NATE	UPDATE	EXPAND	ELIMI-NATE	UPDATE	EXPAND	ELIMI-NATE
Ex: Introduction à l'informatique CWL-141				38-5126					

11. REGARDING ACADEMIC TRAINING, WHAT TEACHING MATERIALS PRODUCED BY THE D.G.E.A. SHOULD BE UPDATED, EXPANDED OR ELIMINATED ?

To answer this question, indicate in the column 1 of the table 6 on the next page, the D.G.E.A.'s "matières" for which modifications are juged necesary.

In the column 2of this table, for each "matières", under the headings UPDATE, EXPAND or ELIMINATE the code numbers of "programme" documents which requireone or more of the changes mentioned.

In the column 3, for each "matières", under the headings UPDATE, EXPAND or ELIMINATE, the code numbers of "matériel d'apprentissage" documents which require one or more the changes mentioned.

In the column 4, for each "matières", under the headings UPDATE, EXPAND or ELIMINATE, the code numbers of "matériel d'évaluation" documents which requireone or more of the changes mentioned.

TABLE 6: **LOCAL ASSESMENT OF THE TEACHING MATERIALS PRODUCED BY THE D.G.E.A. "ACADEMIC TRAINING"**

(1) LIST OF "MATIERES"	(2) Code numbers of "PROGRAMME"			(3) Code numbers of "MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE"			(4) Code numbers of "MATÉRIEL D'ÉVALUATION"		
	UPDATE	EXPAND	ELIMI-NATE	UPDATE	EXPAND	ELIMI-NATE	UPDATE	EXPAND	ELIMI-NATE
Ex: Français GFR-511					38-8032				40404507

ANNEXE II

LETTRE DE PRÉSENTATION

DU

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Shawinigan, le15 mars 1986

SUJET: Évaluation du Répertoire 1986-87
du matériel pédagogique et
de l'Annuaire des programmes
d'études 1986-87.

OBJET: Questionnaire à compléter

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre d'un mandat que lui a confié la D.G.E.A., le Service d'Éducation des Adultes de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie, en collaboration avec le Départerment des Sciences de l'Éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, sollicite votre participation en vue de procéder à une évaluation nationale du Répertoire 1986-87 du matériel pédagogique ainsi que du nouvel Annuaire des programmes d'études destinés au secteur de l'Éducation des adultes.

L'objectif de la présente démarche consiste non seulement à recueillir auprès des divers professionnels oeuvrant dans les S.E.A. du Québec, des appréciations qualitatives et quantitatives quant à la conception de ces deux documents, mais aussi à soumettre aux instances de la D.G.E.A un ensemble de propositions découlant de l'analyse de l'information relative aux éléments de contenu de ces deux documents.

En regard de ce mandat, vous trouverez ci-joint un questionnaire qui nous permettra de dresser le profil de votre perception sur la qualité de ces documents et de connaître vos commentaires en vue d'améliorer les informations de contenu de ces derniers.

Vous remerciant de votre généreuse collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

André Arcand (C.S.R.M.)
Chantal Trépanier (C.S.R.M.)
Gérald Jomphe (U.Q.T.R.)

ANNEXE III

DIRECTIVES

ACCOMPAGNANT LE

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

VERSION FRANÇAISE

ET

VERSION ANGLAISE

A PROPOS DE L'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'instrument d'évaluation que nous vous soumettons comporte deux parties:

PREMIERE PARTIE

Cette partie doit être complétée par:

- Le directeur du Service d'Éducation de Adultes
- Le ou les directeurs de centre
- Les conseillers pédagogiques
  - formation générale
  - formation professionnelle

DEUXIEME PARTIE

Cette partie doit être complétée par:

- Les conseillers pédagogiques
  - formation générale
  - formation professionnelle

PROPOSITIONS D'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

- Le directeur du S.E.A. s'assure auprès de ses directeurs de centre et de ses conseillers pédagogiques, de la diffusion du nouveau RÉPERTOIRE 1986-87 ainsi que de l'ANNUAIRE 1986-87.

- Le directeur du S.E.A., remet à chacun de ses directeurs de centre et à chacun de ses conseillers pédagogiques, un exemplaire de la PREMIERE PARTIE du questionnaire.

- Cette partie du questionnaire dûment complétée par ceux-ci est acheminée au bureau du directeur du S.E.A. pour le 30 mai 1986.

- Le directeur du S.E.A. remet à chacun de ses conseillers pédagogiques un exemplaire de la DEUXIEME PARTIE du questionnaire.

- Chaque conseiller pédagogique identifie les formateurs les plus susceptibles de l'aider à compléter cette partie.

- A cette fin, chaque conseiller pédagogique reproduit, s'il y a lieu, pour les formateurs identifiés, les fiches pour lesquelles une aide leur est demandée.

- Chaque conseiller pédagogique achemine au bureau du directeur du S.E.A., la DEUXIEME PARTIE du questionnaire pour le 30 mai 1986.

- Le directeur du S.E.A. fait parvenir les données du questionnaire (PARTIE 1 et PARTIE 2) au Centre National dans la semaine du 2 juin 1986, à l'adresse suivante:

Service d'Éducation de Adultes de la C.S.R.M.
att.: Chantal Trépanier
C.P. 580
Shawinigan, Québec
G9N 6V7

COMPLETION OF THE QUESTIONNAIRE

GENERAL INFORMATION

This evaluation tool is comprised of two parts:

PART 1

This part is to be completed by:

- The director of the Adult Education Service
- The center director (s)
- Academic counsellors
  - vocational training
  - academic training

PART 2

This part is to be completed by:

- Academic counsellors
  - vocational training
  - academic training

INSTRUCTIONS

- The director of the S.E.A., ensures that his/her Center directors and academic counsellors receive the new REPERTOIRE 1986-87 as well as the ANNUAIRE 1986-87;
- The director of the S.E.A. gives one copy of PART 1 of the questionnaire to each of his/her Center directors and to each of his/her academic counsellors.
- Once this part of the questionnaire has been duly completed by the latter, it is forwarded to the office of the director of the S.E.A. by May 30th, 1986.
- The director of the S.E.A. gives a copy of PART 2 of the questionnaire to each of his/her academic counsellors.
- Each academic counsellor names the teachers most able to assist him/her in completing this part.
- Each academic counsellor provides the teachers if necessary, with copies of the tables for which their assistance is required.
- Each academic counsellor forwards PART 2 of the questionnaire to the office of the director of the S.E.A. by May 30th, 1986.
- The director of the S.E.A. sends the results of the questionnaire (PART 1 and PART 2) to the National Center during the week of June 2nd, 1986, at the following address:

Service d'Éducation de Adultes de la C.S.R.M.
att.: Chantal Trépanier
C.P. 580
Shawinigan, Québec
G9N 6V7

ANNEXE IV

LETTRE DE RAPPEL

Shawinigan, le 27 mai 1986

A TOUS LES DIRECTEURS ET DIRECTRICES
DES SERVICES D'ÉDUCATION DES ADULTES

La présente constitue un simple rappel à propos des QUESTIONNAIRES d'évaluation du Répertoire 1986-87 du matériel pédagogique et de l'Annuaire des programmes d'études 1986-87 de la D.G.E.A.

Si vous êtes du nombre de ceux et celles qui nous ont fait parvenir leur évaluation, daignez recevoir nos remerciements sincères pour votre collaboration empressée.

Espérant recevoir dans les prochains jours l'envoi des autres commissions scolaires, nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments distingués.

André Arcand (C.S.R.M.)
Chantal Trépanier (C.S.R.M.)
Gérald Jomphe (U.Q.T.R.)

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCE MAJEURE

JOMPHE, GÉRALD ET CHANTAL TRÉPANIER
Rapport d'évaluation du Répertoire 1986-87 du matériel pédagogique et de l'Annuaire des programmes d'études 1986-87 de la D.G.E.A., Commission scolaire régionale de la Mauricie, octobre 1986

RÉFÉRENCES SECONDAIRES

MINISTERE DE L'ÉDUCATION
L'école québecoise: énoncé politique et plan d'action, 1979

MINISTERE DE L'ÉDUCATION
L'école québecoise: une école communautaire et responsable, Livre blanc, 1982

MINISTERE DE L'ÉDUCATION
L'évaluation dans le système éducatif: cadre général et perspective de développement, 1983

MINISTERE DE L'ÉDUCATION
Énoncé politique et plan d'action en éducation des adultes, Commission Jean, 1984

BIBLIOGRAPHIE (suite)

MINISTERE DE L'ÉDUCATION
Politique générale d'évaluation pédagogique. Direction générale de développement pédagogique, 1981

MINISTERE DE L'ÉDUCATION
Description d'un modèle d'évaluation des programmes d'activités et expérimentation de ce modèle. 1979

ADAM, JEAN-PIERRE ET GÉRALD JOMPHE
L'évaluation dans un système intégré de gestion de programmes. Des pratiques évaluatives, Editions NHP, Victoriaville, 1984

NADEAU, MARC-ANDRÉ
L'évaluation des programmes d'études: théorie et pratique. Les Presses de l'Université Laval, 1981

OUELLET, ANDRÉ
Besoin d'une approche systémique en évaluation. Revue des sciences de l'éducation, Montréal, Volume V Numéro 2, 1979

STUFFLEBEAM, DANIEL ET AL.
L'évaluation en éducation et la prise de décision. Editions NHP, 1980

PAQUETTE, CLAUDE
Des pratiques évaluatives. Éditions NHP, Victoriaville, 1984